

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2020 - 2026

COMMUNAUTÉ

AURAY QUIBERON

TERRE~ATLANTIQUE

Préambule

Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'article L. 541-15-1 du code de l'Environnement rend obligatoire l'élaboration et l'adoption d'un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**, pour les collectivités en charge des compétences de collecte et traitement des **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)**.

Dans ce contexte, la **Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique** a exprimé son **souhait d'aller au-delà des exigences du programme, en répondant à l'appel à projet « Territoire Economie en Ressources » (TER) lancé par l'ADEME durant l'année 2018**. Ce programme régional, qui fait suite au programme national territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG), reprend les **thèmes de la réduction des déchets, de l'éco-consommation et du développement de l'économie circulaire** en y associant les acteurs du monde économique. **De nombreuses actions développées dans le programme TER répondent aux objectifs du PLPDMA.**

En parallèle, en décembre 2018, AQTA a adopté son **Schéma Communautaire Déchets** fixant les axes de développement prioritaires de la **politique Déchet, Gestion et Valorisation des Ressources** de la collectivité pour la **période 2018-2023**.

Ces différents outils tendent vers un même objectif de réduction des déchets sur le territoire, fixé à l'horizon 2026 :

- **Réduction de 15% des DMA** produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 – (loi AGEC 2020)
- **Stabilisation, puis réduction des déchets d'activité économique (DAE)**, notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics.

Le présent PLPDMA est élaboré conformément aux modalités définies par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 et codifiés aux articles R 541-41-19 à 28 du code de l'Environnement.

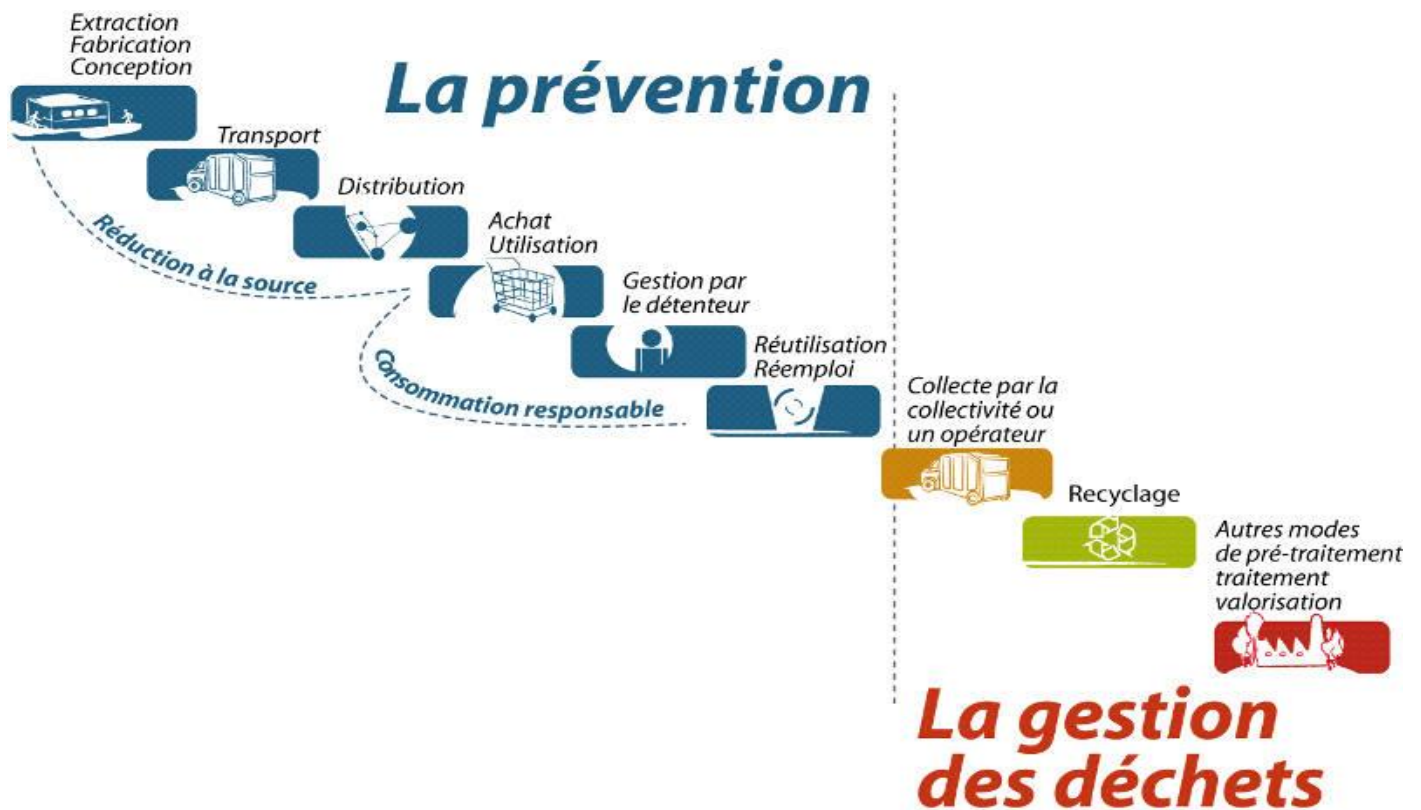
Il est également compatible avec les objectifs définis par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et du Plan National de Prévention des Déchets (PNPD).

Table des matières

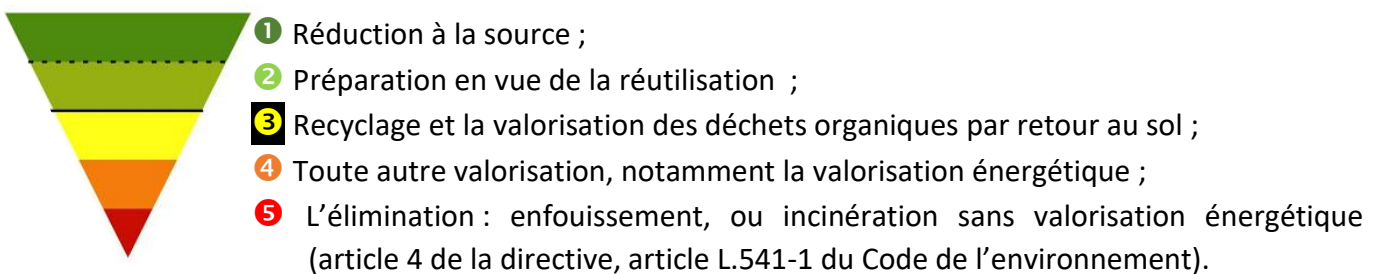
I – Contexte du programme	5
1 - Définitions.....	5
1.1 - Déchets ménagers et assimilés.....	5
1.2 - La prévention des déchets	6
2 - Cadre réglementaire	6
2.1 - Le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD).....	7
2.2 - Plan Régional de Gestion et de Prévention des Déchets (PRGPD)	7
2.3 - Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).....	7
2.5 - Présentation de la Collectivité en charge du PLPDMA	8
2.6 - Gouvernance, élaboration et suivi du PLPDMA.....	9
II - Diagnostic du territoire	11
1 - Données socio-économiques.....	11
1.1 - Typologie du territoire	11
1.2 – Données sur la population	12
1.3 - Activités économiques.....	19
1.4 Particularités du territoire	21
1.5 - Acteurs locaux de la prévention et de l'économie circulaire.....	24
2 – Données sur la gestion des déchets.....	26
2.1 – Moyens de collecte et traitement.....	26
2.2 - Gisements et évolution des tonnages	27
2.3 - Etat des lieux de la prévention	30
3 – Objectifs du plan	31
3.1 - A l'échelle nationale et régionale	31
3.2 - A l'échelle locale	32
4 - Analyse et objectifs prioritaires	35
4.1 Atouts et faiblesses (AFOM).....	35
4.2 Thématiques et gisements prioritaires	36
4.3 – Objectif -15% de DMA en 2030.....	37
III - Programme d'actions.....	39
.....	41

1.2 - La prévention des déchets

La prévention des déchets désigne toutes les actions qui permettent de réduire la production de déchets en amont, aussi bien sur le plan quantitatif (réduction des tonnages à traiter) que qualitatif (réduction de la nocivité des déchets).

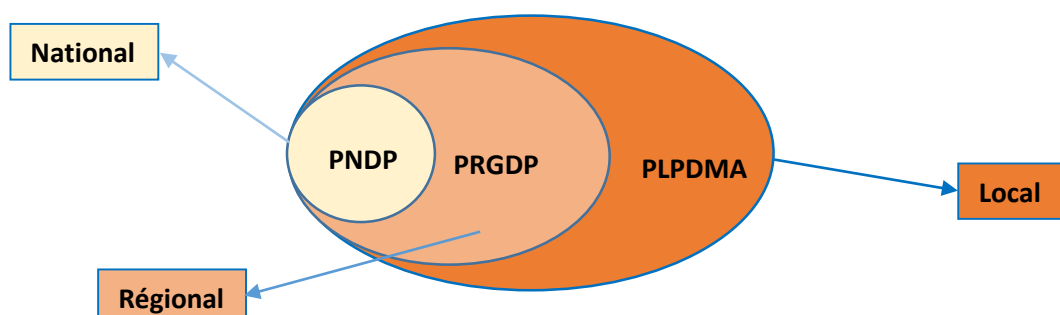


Le **Code de l'environnement** place la **prévention** comme **prioritaire** dans la hiérarchie des modes de traitement :



2 - Cadre réglementaire

Les plans de prévention des déchets se déclinent à différentes échelles.



2.1 - Le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD)

Le premier **Plan National** d'action de Prévention des Déchets a été initié en 2004, puis a évolué avec la réglementation (Lois dites « Grenelle » 1 et 2 – 2009 – 2010 ; **Loi pour la Transition Energétique pour la Croissance Verte** – 2015).

Le PNPD fixe les objectifs suivants pour la période 2014 - 2020 :

- **Réduction de 7 %** des déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant en 2020 par rapport à 2010. Cet objectif a depuis été renforcé par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte, qui le fixe à **10 %** ;
- **En 2025, - 50% de Déchets Non Dangereux Non Inertes enfouis par rapport à 2010.**

2.2 - Plan Régional de Gestion et de Prévention des Déchets (PRGPD)

Déclinaison concrète des objectifs **du PNPD** à l'échelle régionale, il remplace les anciens plans régionaux sur les déchets dangereux, et les plans départementaux sur les déchets non dangereux et du BTP.

Les grands objectifs que fixe le plan pour la Région Bretagne sont les suivants :

- **Diminution** de la production des déchets (-10% d'ici 2020 des **DMA**) ;
- - **25% de DMA** (hors déchets végétaux) **en 2030** par rapport à 2016 ;
- - **20 % de déchets végétaux en 2030** par rapport à 2016 ;
- Application des principes de **l'économie circulaire** ;
- Collecte de la **totalité des déchets recyclables** ;
- **Autonomie régionale** dans la gestion des déchets ;
- Trajectoire du **zéro enfouissement** à horizon 2030.

2.3 - Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Il traduit l'**application des objectifs de prévention** sur le territoire **de la collectivité** en charge de la compétence de collecte et traitement des déchets.

Le PLPDMA comprend :

- Un **état des lieux** du territoire, des gisements et du traitement des déchets ;
- Des **objectifs thématiques à atteindre**, établis selon le contexte territorial ;
- Un **programme d'actions** afin d'atteindre les objectifs définis.

Conformément à l'article R. 541 – 41 -23. Du Code de l'Environnement

Il repose également **sur trois études** réalisées entre 2016 et 2017 sur le territoire, dans le cadre de **l'élaboration du Schéma Communautaire Déchets** qui fixe les **objectifs politiques de la collectivité** pour la période **2018 - 2023** :

- **Etat des lieux de la gestion des déchets** sur le territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique : « *Étude prospective sur l'organisation de la gestion des déchets* », menée par le cabinet Naldéo.
- **Etude socio-économique** : « *Enquête sociologique sur les pratiques et la perception des citoyens face aux évolutions quant à la gestion des déchets* », menée par le cabinet NXA.
- **Diagnostic de territoire** : « *Etude réalisée dans le cadre de l'accompagnement à l'appel à projet Territoire Econome en Ressources* » de l'ADEME, menée par le cabinet d'étude TEHOP.

2.4 - Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire

La **Loi AGEC** a été promulguée le **10 février 2020**. Elle a pour **objectifs** de mettre en œuvre les mesures de la **feuille de route** pour une **économie circulaire** et de **transposer** les **directives** du **paquet européen** de l'économie circulaire, publiés en 2018. Cette Loi sera retranscrite dans la planification régionale. Elle **fixe de nouveaux objectifs de réduction des déchets** en lien avec l'objectif global de neutralité carbone que la France s'est fixée à l'horizon 2050 : **réduction de 15%** des **déchets ménagers et assimilés** produits par habitant **d'ici 2030** par rapport à 2010 (Article 3)

Note : les objectifs du programme sont détaillés dans la partie 4.3 (page 37) –

Le planning des actions et les indicateurs de suivi sont consultable en annexe 1 et 2. Ces documents sont susceptibles d'évoluer selon les modalités de mise en œuvre des actions qui seront retenues.

2.5 - Présentation de la Collectivité en charge du PLPDMA

La **Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA)** exerce la **compétence de collecte et de traitement des déchets sur les 24 communes qui constituent l'EPCI.**

Créée le 1^{er} janvier 2014, **elle est issue de la fusion** de quatre Communautés de communes (Auray Communauté, Communauté de communes de la Côte des Mégalithes, Communauté de communes de la Ria d'Étel et Communauté de communes des Trois Rivières), du Syndicat Mixte Auray Belz Quiberon et de quatre communes isolées (Hoëdic, Houat, Quiberon et Saint-Pierre Quiberon). Elle regroupe toutes les communes du Pays d'Auray à l'exception de celles de la Communauté de communes de Belle-Île-en-Mer. Avant la fusion, la collectivité en charge de la collecte et du traitement des déchets était le Syndicat Mixte Auray Belz Quiberon, sur un territoire identique à celui de l'actuel Communauté de communes.

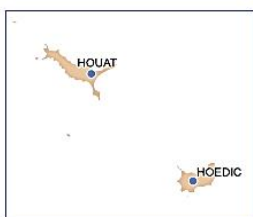
Les 24 communes qui composent la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique :



- | | |
|-----------|-----------------------|
| Auray | La Trinité-sur-Mer |
| Belz | Locmariaquer |
| Brec'h | Locoal-Mendon |
| Camors | Ploemel |
| Carnac | Plouharnel |
| Crac'h | Plumergat |
| Erdeven | Pluneret |
| Etel | Pluvigner |
| Hoëdic | Quiberon |
| Houat | Sainte Anne D'Auray |
| Landaul | Saint-Philibert |
| Landévant | Saint-Pierre-Quiberon |

La
Ord
Plou
colli

des
e de
JMr)



Sources : IGN BD Topo

La collecte des emballages ménagers recyclables des sacs et bacs jaunes, aussi appelés **Emballages Légers (EL)**, est en place depuis 2004. Elle est principalement effectuée **en porte à porte et en sacs jaunes**. Les EL sont ensuite transférés au **centre de tri du SYSEM à Vannes**.

La Communauté de communes dispose également de **6 déchèteries continentales** et de **deux mini-déchèteries** sur les îles d'**Houat** et d'**Hoëdic**, destinées à collecter les déchets ménagers non pris en charge par la collecte en porte-à-porte.

Des **actions de prévention** ont déjà été **mises en place** par le service, comme la distribution de composteurs individuels (depuis 2005) ou encore des actions sensibilisations vers différents publics (scolaires, adultes, agents municipaux...).

2.6 - Gouvernance, élaboration et suivi du PLPDMA

2.6.1 - Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)

Il s'agit d'une **instance de conseil, ouverte et participative**, qui émet des **avis consultatif** quant à la mise en place du PLPDMA. Celle-ci n'intervient pas dans la mise en œuvre directe du PLPDMA. Elle est **constituée de différents acteurs locaux** issus des institutions, chambres consulaires, associations, secteur économique, etc. Elle **se réunit chaque année** pour évaluer les avancées du plan.

2.6.2 – Elargissement au Comité de suivi du programme Territoire Econome en Ressources

La collectivité s'est engagée à développer **l'économie circulaire** sur son territoire, en répondant à **l'appel à projet Territoire Econome en Ressources (TER)** porté par l'ADEME et la Région Bretagne. **Certaines actions et thématiques** du PLPDMA et du TER étant **communes**, il semble judicieux de **mutualiser les instances consultatives et de gouvernance** de ces deux projets que sont la CCES du PLPDMA et le COPIL du TER.

2.6.3 - Composition

- **3 représentants élus de la collectivité**
 - Vice-président en charge de la collecte et du traitement des déchets
 - Vice-président en charge du Plan Climat Air Energie Territorial
 - Vice-président en charge du développement économique
- **5 représentants des partenaires institutionnels :**
 - Un représentant de l'ADEME
 - Un représentant de la Région Bretagne
 - 2 représentants de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
 - Un représentant du comité Régional de Conchyliculture
- **5 représentants des associations**
 - Cap Ressourcerie
 - Economie circulaire 56
 - Fabrique du Loch
 - Cap des possibles
 - Zero Waste Pays d'Auray
 - Pole d'économie positive sociale et solidaire (Peps)
- **4 entreprises du territoire**
 - Alrégal
 - Ty Waste

- Hill Rom
- Compagnie des ports

2.6.4 - Elaboration

Dans un premier temps, **la collectivité décide de mettre en place un PLPDMA** et détermine l'entité qui élabore et conduit le programme. Suite à cela, il est nécessaire de **constituer la CCES**.

Vient ensuite le temps de **l'élaboration du projet** : état des lieux, définition des objectifs et des indicateurs, proposition d'actions. Tous ces éléments constituent le présent document.

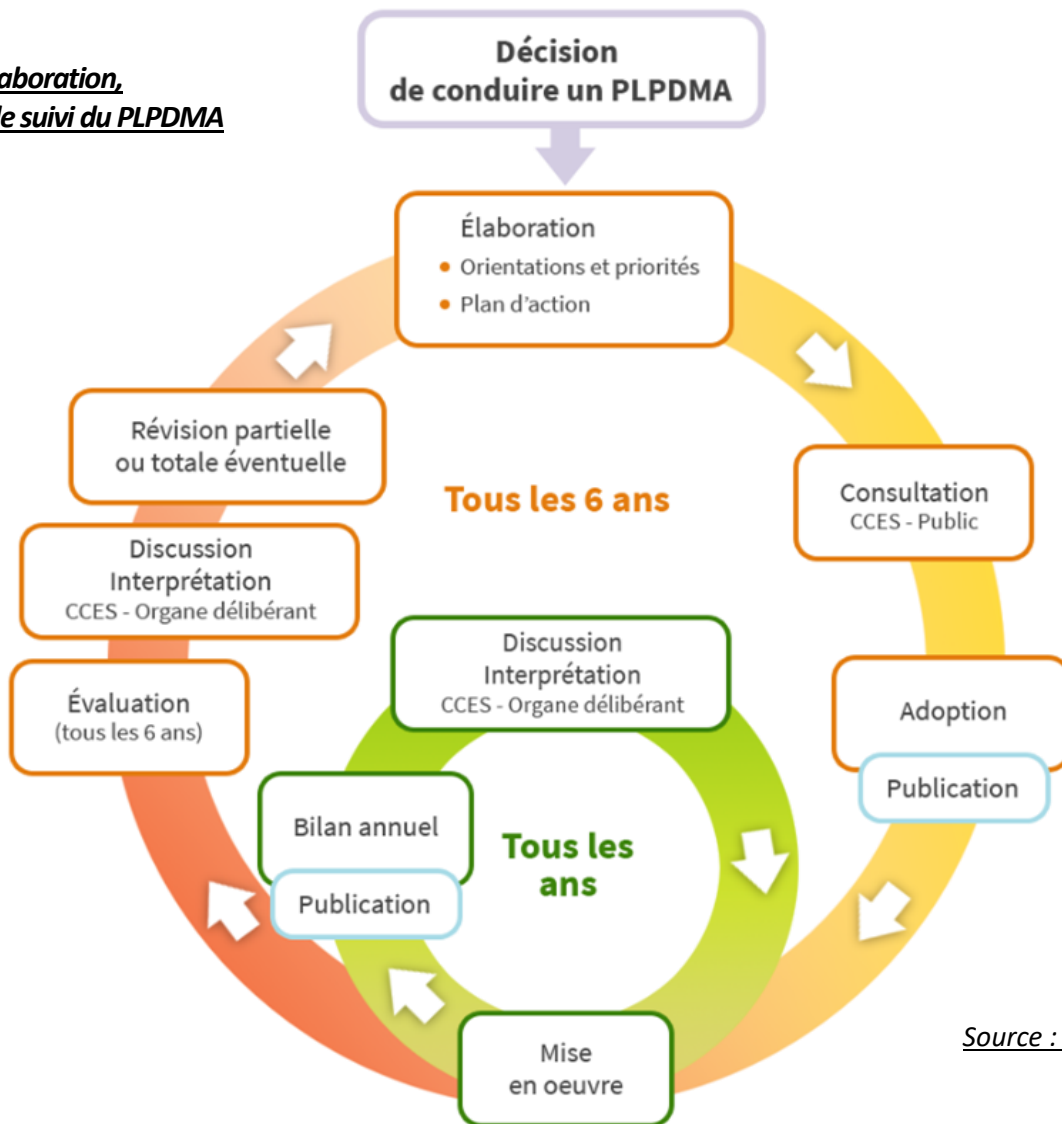
La CCES est alors consultée pour donner son avis sur le projet.

Une fois le projet validé par l'autorité territoriale, il est soumis à une **consultation publique** (21 jours minimum) à la suite de laquelle, une **synthèse** est rédigée et transmise à la CCES pour avis.

Le **programme adopté** par la collectivité, il est ensuite **transmis à l'ADEME et au Préfet**, avant d'être publié officiellement.

Le **PLPDMA peut ainsi être mis en action sur une durée de 6 ans**, avec une **consultation annuelle de la CCES**.

Les étapes d'élaboration, d'adoption et de suivi du PLPDMA



Source : ADEME

II - Diagnostic du territoire

1 - Données socio-économiques

1.1 - Typologie du territoire

La **superficie** du territoire s'étend sur **une trentaine de kilomètres du nord au sud** et **une douzaine d'est en ouest**. Le **sud** du territoire, **littoral**, est composé de la **presqu'île** de Quiberon, et comprend également les **îles** de Houat et Hoëdic.

Malgré la taille restreinte du territoire, les trajets peuvent être particulièrement longs, notamment durant l'été où la **fréquentation touristique** congestionne la **circulation**. Cela est particulièrement observable sur la partie sud du territoire, et sur l'axe unique reliant la presqu'île de Quiberon au reste du territoire.

Le territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique se caractérise par une **diversité dans la typologie des communes**. On peut ainsi distinguer différents secteurs :

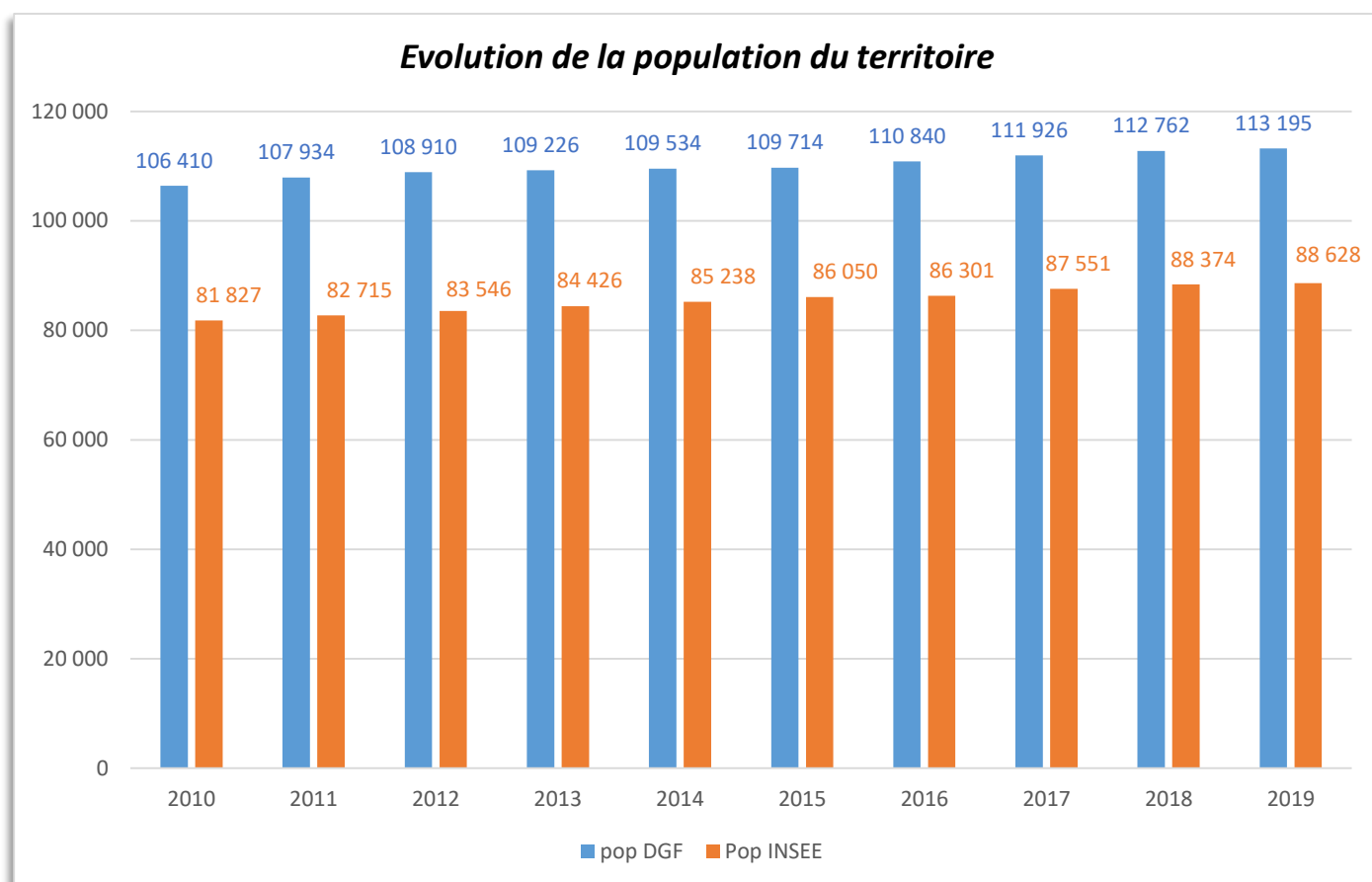
- **Littoral** : bénéficie d'une **forte affluence l'été**, de par son **attrait touristique**, et d'une plus **faible fréquentation en hiver**. Il en résulte une **proportion importante de résidences secondaires** dans ces communes.
Communes concernées => Carnac, Erdeven, Etel, La Trinité-sur-Mer, Locmariaquer, Plouharnel, Quiberon, Saint-Philibert, Saint-Pierre Quiberon.
- **Rétro-littoral** : **communes semi-rurales** qui bénéficient de la **proximité du littoral** mais sont **moins tournées vers les activités touristiques**. Elles sont souvent constituées d'un **centre-bourg** entouré de **zones rurales**. Ces communes sont **principalement résidentielles**.
Communes concernées => Belz, Crac'h, Local-Mendon, Ploemel.
- **Centre urbain** : concentre de nombreuses **activités commerciales**. C'est aussi le **cœur administratif du territoire**. On y note une **part plus importante d'habitat collectif** que sur le reste du territoire.
Commune concernée => Auray.
- **Rural** : communes situées **au nord** du territoire sont **plus rurales** et donc **moins densément peuplées**, bien que ces communes connaissent une **forte croissance démographique** ces dernières années (supérieure à 20% pour les communes de Landaul et Landévant).
Communes concernées => Brec'h, Camors, Landaul, Landévant, Plumergat, Pluneret, Pluvigner, Sainte-Anne d'Auray.
- **Insulaire** : deux communes de **très petite taille**, mais **très touristiques** en été. Les modes de collectes des déchets ont été adaptés à ces spécificités. Ces communes comptent également une **proportion importante de résidences secondaires** (78% pour Hoëdic).
Communes concernées => Houat, Hoëdic.

1.2 – Données sur la population

Le territoire d'AQTA comptabilise une **population INSEE** de **88 628 habitants** en 2019. La **population DGF** est évaluée à **113 195 habitants** (*Sources : Population DGF 2019 - recensement INSEE 2016*).

C'est la population DGF qui sera retenue pour évaluer la population du territoire. En effet, celle-ci est calculée sur la base de la population légale de l'INSEE, à laquelle est ajoutée une personne par foyer secondaire. Elle est donc plus représentative de la réalité, notamment vis-à-vis du fort afflux touristique sur le territoire durant la période estivale.

1.2.1 - Evolution démographique



Source : INSEE

On constate une **croissance de la population** sur l'ensemble du territoire (+6 % pour la **période 2010 - 2019**) qui témoigne de l'**attractivité du territoire** (en comparaison, la **moyenne départementale** est aux alentours de **+2,8 %**).

A noter, l'écart entre la population DGF et INSEE, qui traduit la dimension touristique et la part importante de résidences secondaires. Sur certaines communes, cet écart peut représenter une augmentation de +100% par rapport à la population INSEE (Hoëdic +173%, Carnac +147%, Quiberon +110%, pour l'année 2014)

Source : Etude TEHOP.

Ainsi, il semble essentiel d'engager des actions de communication à destination des nouveaux arrivants, comme la fourniture systématique d'un kit d'information « déchets » (calendrier de collecte, guide compostage, guide de la réduction des déchets, horaires et carte des déchèteries...).

Le tableau ci-dessous permet d'observer cette tendance plus en détail :

Evolution de la population (DGF) des communes sur la période 2011 - 2019

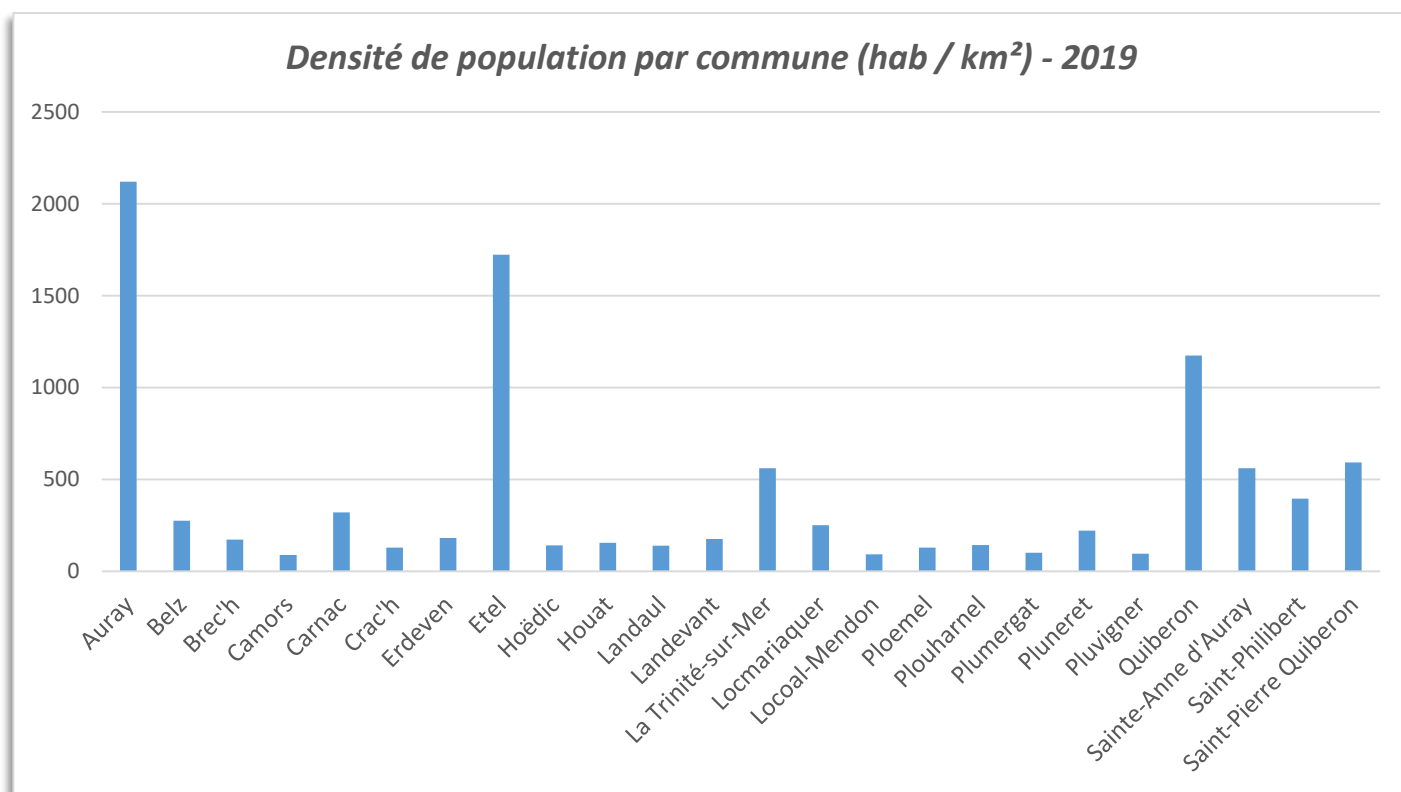
Commune (DGF)	2011	2019	Evolution (%)	Habitat
Auray	13 321	14 650	9,97%	Centre-urbain
Belz	3 942	4 313	9,41%	Rétro-littoral
Brec'h	6 699	7 034	5,00%	Rural
Camors	2 988	3 247	8,66%	Rural
Carnac	11 946	10 462	-12,42%	Littoral
Crac'h	3 833	3 905	1,87%	Rétro-littoral
Erdeven	5 316	5 530	4,02%	Littoral
Etel	2 754	2 999	8,89%	Littoral
Hoëdic	294	291	-1,02%	Insulaire
Houat	426	450	5,63%	Insulaire
Landaul	1 935	2 398	23,92%	Rural
Landévant	3 040	3 917	28,84%	Rural
La Trinité sur Mer	3 708	3 474	-6,31%	Littoral
Locmariaquer	2 813	2 750	-2,23%	Littoral
Locoal-Mendon	3 392	3 696	8,96%	Rétro-littoral
Ploemel	2 906	3 248	11,76%	Rétro-littoral
Plouharnel	2 557	2 591	1,32%	Littoral
Plumergat	3 454	4 232	22,52%	Rural
Pluneret	5 206	5 784	11,10%	Rural
Pluvigner	7 151	7 828	9,46%	Rural
Quiberon	10 284	10 367	0,80%	Littoral
Sainte-Anne d'Auray	2 338	2 788	19,24%	Rural
Saint-Philibert	2 932	2 782	-5,11%	Littoral
Saint-Pierre Quiberon	4 699	4 459	-5,10%	Littoral
TOTAL	107 934	113 195	6,63%	

Source : données INSEE

Des disparités marquées sont observables selon les types de communes. Sur le **littoral**, les communes ont **tendance à perdre une part de leurs populations** tandis que les **communes rurales** bénéficient d'une **croissance significative**. Différents facteurs peuvent **expliquer ces phénomènes** : un prix de l'immobilier plus élevé sur le littoral que dans les communes rurales, les contraintes réglementaires liées au littoral (bâtiments classés/historiques, loi littoral...), la plus grande disponibilité de terrains en zones rurales, etc...

Ces paramètres ont leur importance concernant la gestion des déchets et les actions de préventions à privilégier selon les secteurs géographiques du territoire. Il est ainsi possible d'adapter l'action selon le public ciblé (jeunes, retraités, etc...).

1.2.2 - Répartition et densité de population



Source : Données INSEE

On note que les **communes les plus densément peuplées** sont Auray, Etel qui sont des **zones** où les **résidences principales** sont **prédominantes**. Puis, viennent les **communes littorales** et touristiques qui comptent un **grand nombre de résidences secondaires**.

Les données sur la densité de population sont intéressantes afin de cibler des actions de communication sur des thématiques précises. Il semble pertinent, par exemple, de communiquer sur le thème du compostage individuel auprès des communes les moins denses (et plus rurales) car il y a une plus grande disponibilité de terrains et donc une proportion plus importante de jardins pour le pratiquer.

Les communes denses, peuvent être des cibles de choix pour communiquer auprès d'un large public, sur des évènements de plus grande importance ou des temps forts.

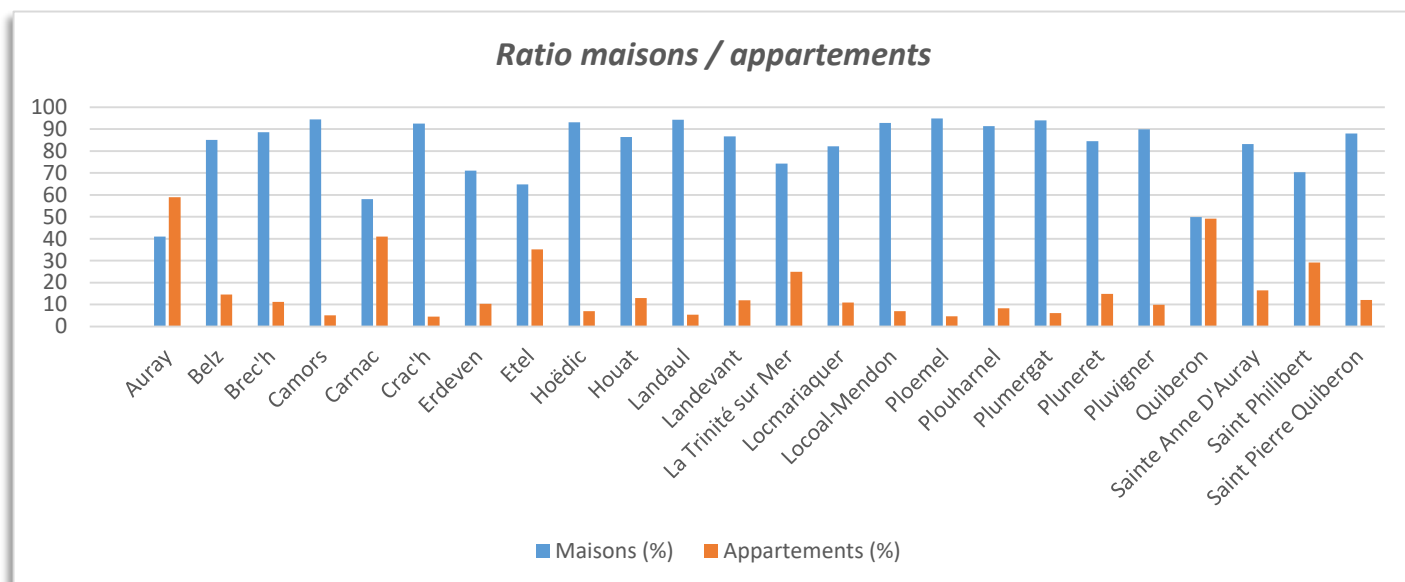
1.2.4 - Structure des foyers

Nombre de ménages						
	AQTA		Morbihan		France	
	2016	%	2016	%	2016	%
Ensemble	39 440	100	342 013	100	29 235 939	100
Ménages d'une personne	14 117	35,8	127 064	37,2	10 454 215	35,8
Autres ménages sans famille	645	1,6	5 310	1,6	685 775	2,3
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	24 679	62,6	209 640	61,3	18 095 949	61,9
Un couple sans enfant	12 163	30,8	101 569	29,7	7 668 697	26,2
Un couple avec enfant(s)	9 551	24,2	82 349	24,1	7 607 629	26
Une famille monoparentale	2 964	7,5	25 721	7,5	2 819 623	9,6

Source : INSEE

Le tableau ci-dessus révèle que la **structure des ménages** du territoire est **proche des moyennes départementales et nationales**. Avec plus de **60 % de Ménages avec famille** (dont **31% de couples sans enfant**, suivi de **24 % de couples avec au moins 1 enfant**.)

1.2.5 - Type de logements



Source INSEE 2016

On note que les **communes accueillant le plus d'habitats verticaux** sont :

- Auray, Etel qui sont des **communes compactes** où les **résidences principales** dominent,
- Carnac, Quiberon, La Trinité-sur-Mer et St-Philibert qui sont des **communes littorales** et touristiques qui comptent un **grand nombre de résidences secondaires**.

La **typologie de logements** selon les communes est un **élément important** concernant les **axes d'actions de prévention** comme la thématique du **broyage de déchets verts** pour les communes regroupant de nombreuses résidences pavillonnaires, ou celle du **tri en habitat collectif** pour les communes avec une plus forte proportion d'habitats verticaux.

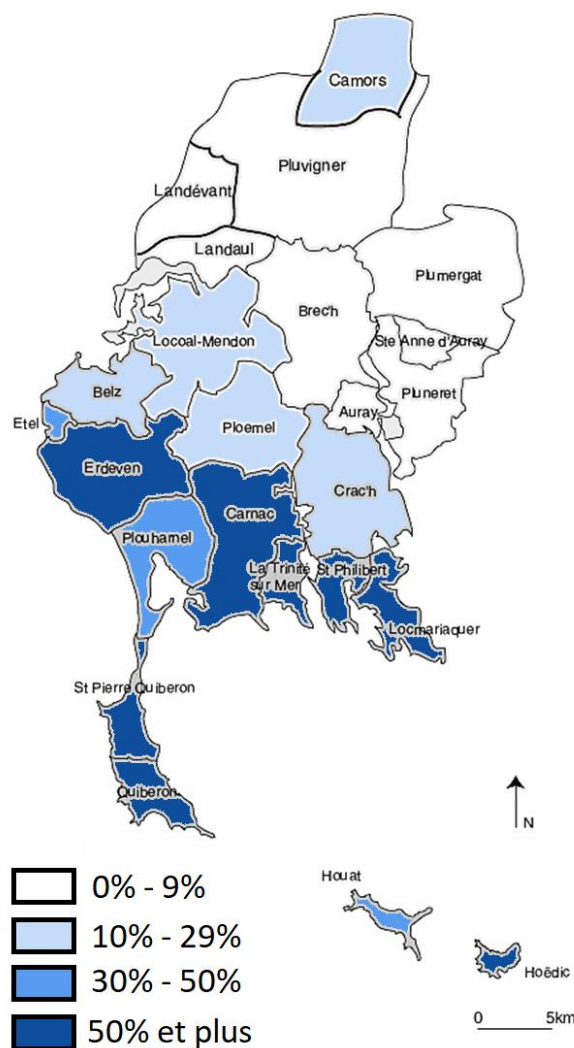
Ci-contre, **la proportion de résidences secondaires sur le territoire par communes INSEE 2016**

En moyenne, le territoire comptabilise **36 % de résidences secondaires**. En comparaison, la **moyenne départementale** s'élève à **18 %**.

Les communes ayant **la plus forte part de résidence secondaires** sont Hoëdic (78 %), Carnac (77 %) et La Trinité-sur-Mer (73 %), **au Sud**.

Les communes où l'on retrouve le **moins de résidences secondaires** sont Plumergat (3 %), Brech'h (4%) et Sainte-Anne d'Auray (4 %), **au Nord**.

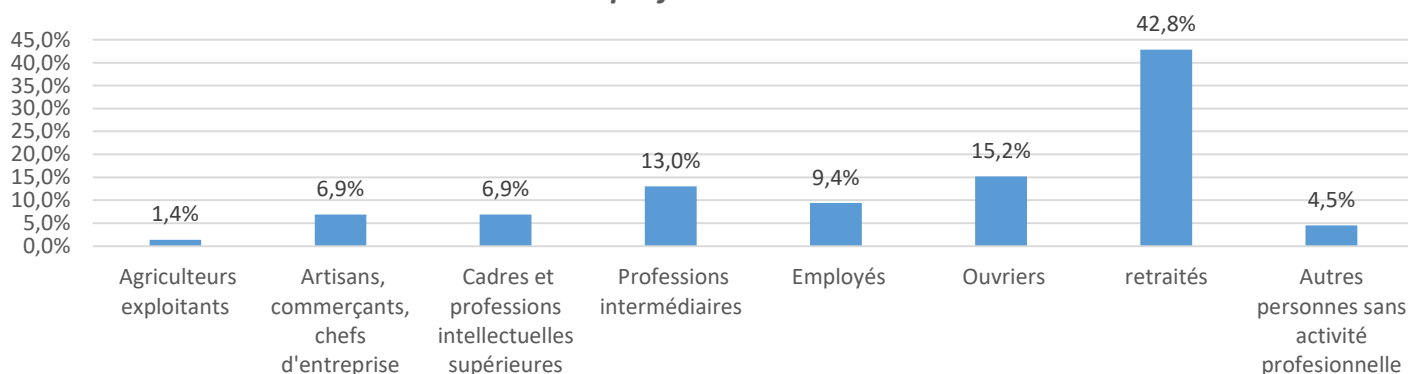
Il y a donc de **fortes disparités** selon les communes, **entre la zone littorale au Sud**, et les **communes rurales au Nord**.



Source INSEE 2016

1.2.6 - Activités et niveaux de vie

Répartition de la population active de 15 ans et plus par catégories socio-professionnelles



Source : Diagnostic de territoire – TEHOP (INSEE 2014)

Les retraités constituent la **catégorie** socio-professionnelle **la plus représentée** sur le territoire (**42,8 %**). Cette tendance s'observe également à l'échelle régionale mais de façon moins marquée (**30,9 % en Région Bretagne**).

La **part d'employés** est relativement **faible (9,4 %)** si on la compare avec la **Région Bretagne (15,5 %)**. Les **ouvriers** sont plus nombreux, compte-tenu du tissu industriel local.

Les populations en retraite sont disponibles et souvent très investies dans le tissu associatif local. Ils représentent donc des relais d'information privilégiés grâce à leurs réseaux. C'est également une population dont certaines pratiques sont ancrées et les habitudes peuvent être parfois difficiles à changer.

Synthèse : territoire et population

On distingue ainsi 2 zones sur le territoire

Le Sud littoral dont la tendance est la suivante :

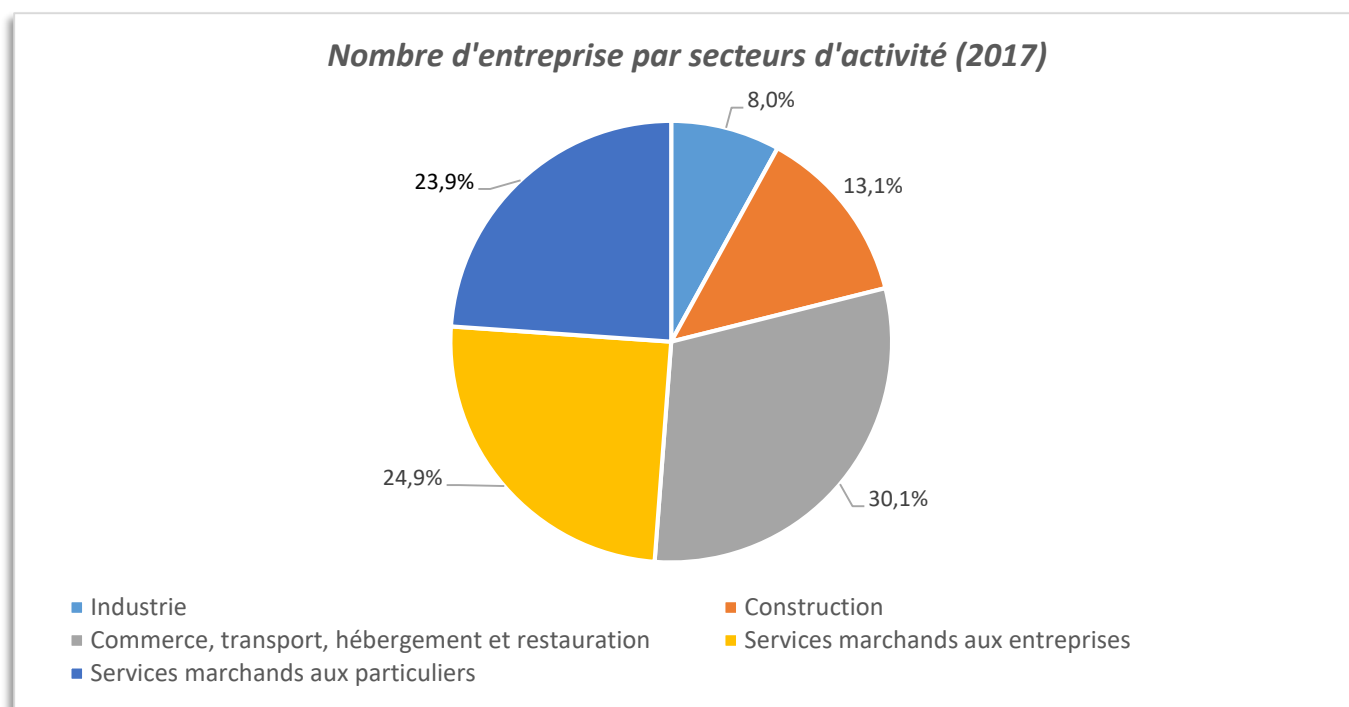
- Population vieillissante et plutôt aisée
- Proportion plus importante de logement collectif ; forte proportion de résidences secondaires
- Importante variation de population saisonnière (période estivale)
- Densité de population plus importante

Les communes rurales au Nord :

- Population plutôt jeune et en augmentation
- Part importante de logements individuels ; peu de résidences secondaires
- Faible variation saisonnière
- Densité de population plus faible

1.3 - Activités économiques

1.3.1 – Généralités



Source : INSEE

Le territoire d'**AQTA se démarque par le dynamisme des activités liées au secteur touristique**, comme le commerce, le transport, l'hébergement et la restauration **(30,1%)**.

Suivent ensuite les **services marchands aux entreprises (24,9%)**, puis ceux **destinés aux particuliers (23,9%)**.

Concernant l'**industrie**, elle est **présente** notamment dans les **secteurs de l'agro-alimentaire et de la plasturgie**.

L'**activité agricole** est située surtout **dans la partie Nord du territoire** avec l'élevage laitier principalement (34% de l'exploitation agricole). **Sur le littoral**, on retrouve l'**activité conchylicole et la pêche**.

On peut également citer **plusieurs réseaux d'entreprises** comme une antenne de la CCI, le Club d'entreprises du Pays d'Auray, ou encore la Fédération Conchylicole de Bretagne Sud.

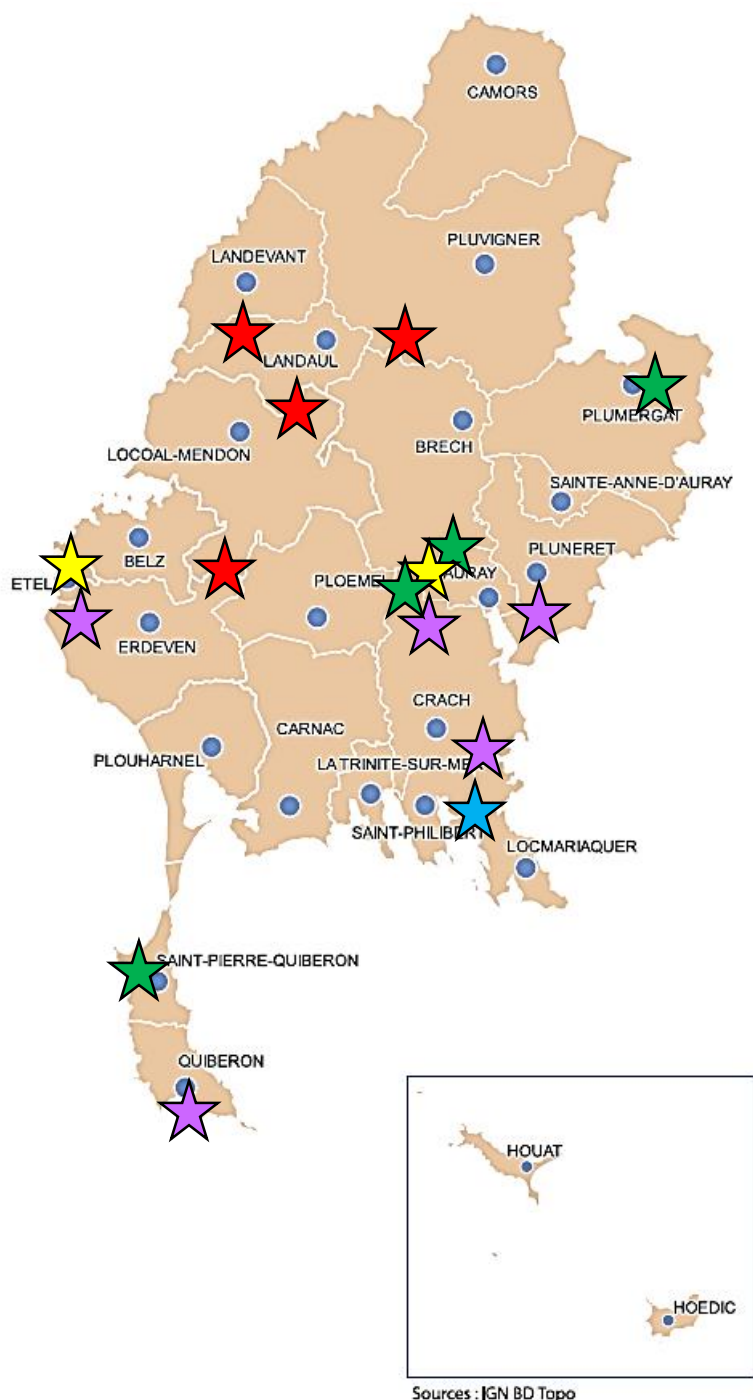
1.3.2 - Taille des établissements et tissu d'entreprise

On recense **15 815 établissements sur le territoire d'AQTA** (fichier SIRENE) de différentes échelles :

- 5 établissements de plus de 200 salariés
- 21 établissements de plus de 100 salariés
- 66 établissements de plus de 50 salariés
- 184 établissements de plus de 20 salariés
- 15 023 établissements de moins de 10 salariés

Localisation des principales zones d'activités du territoire par secteurs :

Le territoire compte 516 établissements de plus de 10 salariés. Le principal est le centre hospitalier. Hill-Rom, Sofitel et la mairie d'Auray viennent ensuite. Au-delà il y a essentiellement des établissements de l'économie présentielle (établissements sanitaires et sociaux, hôtels, hypermarchés, établissements d'enseignement) et quelques établissements de l'économie productive. Au sein de la sphère présentielle, le **secteur tertiaire hors commerce** (santé, enseignement, administration) comprend la majorité des plus gros établissements du territoire.



Légende :

- ★ Artisanat
- ★ Commerce et tertiaire
- ★ Industrie
- ★ Mixte
- ★ Nautisme

Source : Etude TEHOP

1.4 Particularités du territoire

Le territoire se démarque par sa **saisonnalité** et par les **nombreuses activités liées au tourisme** : hébergement, restauration, activité de loisirs... De plus le territoire a une économie fortement tournée vers la mer (nautisme, conchyliculture...).

1.4.1 – Restauration

Parmi les activités liées au tourisme, la **restauration traditionnelle** est **très implantée** sur le littoral et à Auray. Les **gisements principaux de déchets** issus de cette activité sont les **biodéchets**, ainsi que les déchets d'**emballages** comme le **carton** et le **verre**.

Nombre d'établissements de restauration sur le territoire d'AQTA, par tranche d'effectif salarié

Salariés	Restauration rapide	Restauration traditionnelle	Total
50 à 99	1	0	1
10 à 19	0	8	8
6 à 9	0	14	14
3 à 5	2	52	54
1 à 2	33	80	113
0	112	119	231
Total	148	273	421

Source : étude TEHOP

1.4.2 – Hôtellerie, hébergement et tourisme

On dénombre un total de **75 campings** présents sur le territoire, situés **essentiellement sur les communes littorales**, notamment Carnac (22 établissements). Cela représente plus de 11 000 emplacements de campings. Il s'agit d'une source importante de déchets : **8% de la production d'OMr annuelle du territoire** y est produit sur une période de **4 mois** seulement.

Une campagne de sensibilisation à l'amélioration du tri et au compostage a été menée par la Communauté de communes auprès des campings entre 2017 et 2019. La quasi-totalité des campings a été rencontrée afin de faire le point sur leur gestion des déchets, leur fournir des outils (signalétique, documents de communication) pour améliorer la qualité du tri, et accompagner les établissements volontaires dans une démarche de réduction.

Autres établissements d'hébergements touristiques	Nombre d'établissements	Nombre de place de lits
Ensemble	13	2637
Résidences de tourisme et hébergements assimilés	6	818
Villages vacances - Maisons familiales	6	1659
Auberges de jeunesse - Centre sportif	1	160

Source : INSEE 2019

Liste d'hôteliers présents sur le territoire

Tranches d'effectif salarié	Etablissements
249 à 599	Sofitel : <i>Quiberon</i>
50 à 99	Hôtel Les Salines : <i>Carnac</i> Thalasso Armor : <i>Carnac</i>
20 à 49	Hôtel Celtique : <i>Carnac</i> Hôtel Le Diana : <i>Carnac</i> Société Quiberonnaise d'hôtellerie : <i>Quiberon</i> CVE du CE SNCF : <i>Quiberon</i> Village vacances Keravel : <i>Erdeven</i>
10 à 19	Hôtel du Loch : <i>Auray</i> Hôtel du Tumulus : <i>Carnac</i> Kyriad : <i>Auray</i> Hôtel Ostrea : <i>La Trinité-sur-Mer</i> L'Auberge : <i>Sainte-Anne d'Auray</i>
6 à 9	7 hôtels et hébergements similaires 3 hébergements touristiques et autres hébergements de courte durée
3 à 5	11 hôtels et hébergements similaires 5 hébergements touristiques et autres hébergements de courte durée
1 à 2	28 hôtels et hébergements similaires 7 hébergements touristiques et autres hébergements de courte durée
0	38 hôtels et hébergements similaires 108 hébergements touristiques et autres hébergements de courte durée

Source : base SIRENE - Diagnostic TEHOP

Activités récréatives et loisirs

Tranches d'effectif salarié	Etablissements
10 à 19	Centre aquatique Alré'O : <i>Auray</i>
6 à 9	Karting : <i>Ploemel</i> Piscine Municipale : <i>Quiberon</i>
3 à 5	La fabrique : <i>Brec'h</i> Atlantic Sport et Nature : <i>Carnac</i> Le Clos de Ninon : <i>Landévant</i> Bretagne Glisse : <i>Plouharnel</i> 1 établissement de soins et beauté
1 à 2	8 autres activités récréatives et de loisirs 10 établissements de soins et beauté
0	61 autres activités récréatives et de loisirs 42 établissements de soins et beauté 32 établissements d'entretien corporel

Source : Diagnostic du territoire : TEHOP

1.4.3 – Economie marine

L'économie locale est assurément **turnée vers la mer** au Sud. Cela représente **5 à 10 % des emplois** du Pays d'Auray. Les activités s'articulent autour des **2 secteurs** qui **concentrent 75% des emplois** :

- Les produits de la mer alimentaires (*plus de 800 emplois*) ;
- Le nautisme (*près de 700 emplois*).

Conchyliculture :

A noter que le **siège du Centre Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud (CRC)** se situe à **Auray**. Sur les **194 établissements conchylicoles** recensés sur le territoire, **les 2/3 sont situés sur 4 communes** :

- 34 à Carnac (*dont le plus important, de plus de 20 salariés et 4 établissements comptant 3 à 9 salariés*),
- 34 à Saint-Philibert (*dont 1 de 10 à 19 salariés et 4 établissements de 3 à 9 salariés*),
- 30 à Locmariaquer (*dont 3 de 3 à 9 salariés*),
- 29 à Crac'h (*dont 3 de 3 à 9 salariés*).



Contrôle et retournement de poches à huître

Activités nautiques :

Concernant le nautisme, on peut relever la **présence sur le territoire** d'établissements bénéficiant d'une notoriété comme l'**Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques** de Saint-Pierre-Quiberon (**Centre permanent des équipes de France de voile olympique ...**).

Le Pays d'Auray accueille également de **nombreuses bases nautiques** et **ports de plaisance**, dont deux très grands : le **port Haliguen à Quiberon (1 200 emplacements)** et le **port de La Trinité-sur-Mer (2 250 emplacements)**, lieu incontournable de la voile grâce à sa position privilégiée au fond d'un estuaire, lui permettant d'accueillir **les multicoques** (catamarans, trimarans) qui **viennent se préparer pour les courses autour du monde**.

Le territoire accueille également plusieurs manifestations nautiques comme Le Spi Ouest France, la semaine du Golfe, le Paddle Trophy, ou encore le Trophée des multicoques.



Port de plaisance, La Trinité –sur-Mer

1.5 - Acteurs locaux de la prévention et de l'économie circulaire

Le **réseau local** des acteurs de la prévention, des déchets, de l'économie circulaire et de l'environnement au sens large, constitue un **appui indispensable** à la **mise en place** et à la **pérennisation des actions de prévention** citées dans le présent plan. Ainsi, un travail de **recensement** a été **effectué**, afin de pouvoir mobiliser les **différents acteurs** selon les thématiques, et entretenir le réseau de partenaires déjà constitué.

Exemples d'acteurs de la prévention, du réemploi et de la valorisation présents sur le territoire

Structure	Commune / Secteur	Activité
Cap Ressourcerie	Crac'h	Ressourcerie du territoire
Boutique Retritex	Auray	Revente de textiles d'occasion
D'un même à l'autre	Auray	Revente de textiles d'occasion
La Fabrique du Loch	Auray	Fab lab – réparation et auto-fabrication
La Bécane 56	Auray	Association - Réparation de vélo
Factotum	Carnac, Plouharnel, La Trinité-sur-Mer	Service de collecte du verre et carton pour les restaurateurs
Les mains dans le sable	Bretagne	Association - Organisation de nettoyage de plage
Zero Waste Auray	Auray	Association - Promotion de la réduction des déchets
L'ère du zéro déchet	Auray	association - Promotion du mode de vie zéro déchet
Les Lucioles	Etel / Erdeven	Association - accompagnement vers la transition écologique
Entreprise le Gouguec	Belz	Entreprise de réparation de palettes
Palette distri Ouest	Landévant	Entreprise de réparation de palettes
La vigie	La Trinité-sur-Mer	Association de défense l'environnement
Alors on s'bouge	Crach	Association – développement et promotion d'animation environnementales et écologiques

Exemple d'acteurs locaux et institutionnels en lien avec la sensibilisation et la protection de l'environnement

Autres partenaires locaux ou institutionnels	Type de partenaire	Activité en lien avec la prévention
Chantiers d'insertion	Service AQTA	Broyage de déchets verts
MAL Auray	Réseau d'association	Réseau d'association locales - accueil du public
Mamh Gozh	Association de quartier	Association de quartier - organisation d'animation
Cap des possibles	Association évènementiel	Evènements autour de la transition écologique
Ecomusée de Saint-Dégan	Association patrimoine et culture	Mise en valeur du patrimoine local naturel et culturel
Mairies	Acteur institutionnel	Projets dans le cadre de la politique de la ville, agenda 21, etc...
Les petits débrouillards	Association éducative	Organisation d'évènements, ressources documentaires
Sea Cleaner	Association de protection de l'environnement	Organisation d'évènement et sensibilisation atour des déchets en mer
Ecoles publiques et privées	Institutionnel	Organisation d'évènements, volontaires sur des projets pédagogiques
Associations des comices agricoles	Association évènementiel	Organisation d'évènements locaux - relais d'information
Syndicat Mixte de la Ria d'Etel	Institutionnel	Sensibilisation autour de la protection des milieux aquatiques
Association horticole pays d'Auray	Association de loisirs	Organisation d'évènements et d'atelier autour des pratiques horticoles
Jardinerie de Porh Mirabeau	Commerçant	Animations autour du jardin
Ludothèque la Marelle	Association de loisirs	Supports pédagogiques

Eco-organismes	Institutionnel	Supports de communications, soutiens à la sensibilisation
----------------	----------------	---

Associations de l'aide alimentaire

Action	Association	Commune	Effectif	Nombre de famille bénéficiaires
Distribution	Restos du Cœur	Auray	Plus de 100 bénévoles	669
	Secours Populaire	Auray		357
	Secours Catholique	Auray (distribution), Carnac, Pluvigner	Plus de 100 bénévoles	20
	Banque Alimentaire	Auray		3,8 tonnes en 2016
	Association Stéphane Bouillon	Auray		107
	Croix Rouge	Auray		50
	Saint Vincent de Paul	Auray		4

Source : diagnostic de territoire : THEOP (2017)

Le **principal hypermarché du territoire** (*E. Leclerc – Auray*) **travaille avec les Restos du Cœur** en ce qui concerne la lutte contre le gaspillage alimentaire (*2 enlèvements/semaine*).

Le tissu des acteurs locaux constitue un potentiel de partenaires mobilisables important. C'est clairement un atout pour le territoire dans sa politique de prévention. Des actions ont déjà été engagées avec certains acteurs en ce sens (animations en partenariat avec la Ressourcerie, la MAL, etc...). Le service déchet est également identifié par un certain nombre d'acteurs locaux qui le sollicitent régulièrement afin de sensibiliser le public lors d'animations ou d'évènements locaux. De plus, des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ou en faveur du réemploi peuvent être développées auprès des ménages les plus précaires, l'aspect économique de ces pratiques pouvant être un levier de sensibilisation efficace.

Synthèse : activité économique

- Un territoire dont l'activité économique est fortement lié au tourisme littoral.
- Une offre importante d'hébergements touristiques, notamment de campings.
- Un réseau de petits établissements et peu de grosses structures.
- Une activité agricole située essentiellement dans le nord du territoire.
- La présence non négligeable d'activités liées au secteur de l'économie marine.
- Un réseau d'acteurs de l'environnement et du secteur des déchets dense qui constitue une base de partenaires potentiels mobilisable pour la mise en place et le suivi d'actions.

2 – Données sur la gestion des déchets

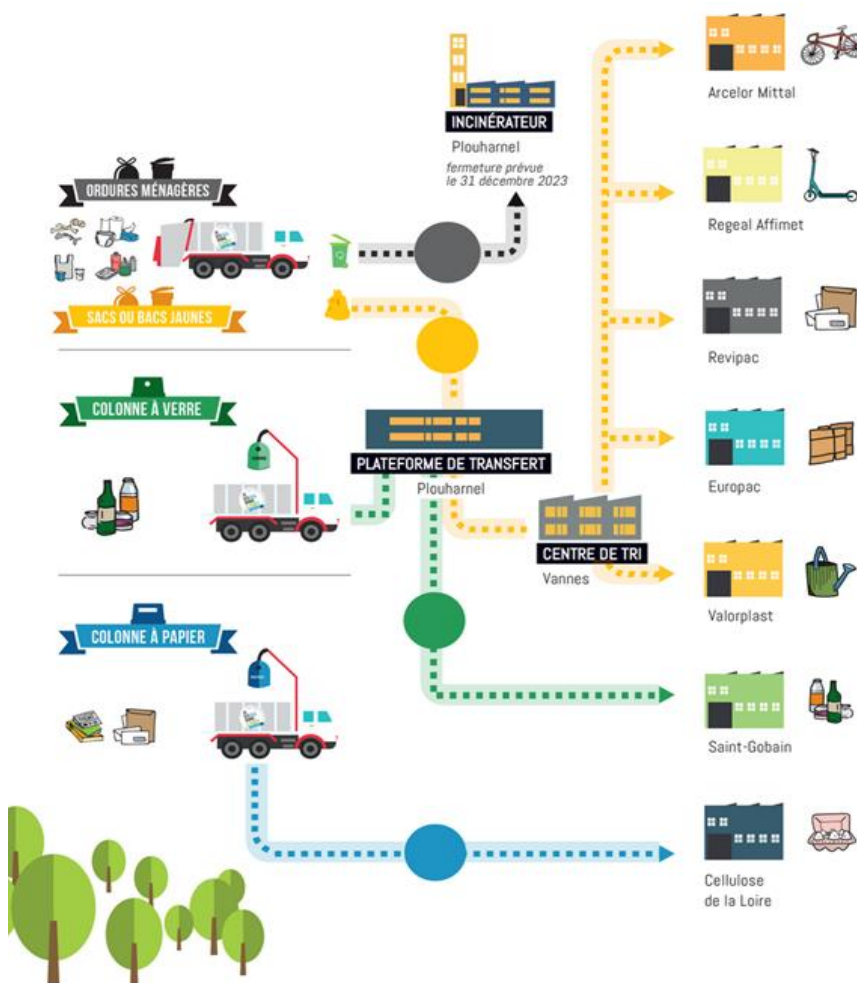
2.1 – Moyens de collecte et traitement

Au moment de la rédaction du présent document, la collecte sur le territoire d'AQTA est assurée par l'entreprise Véolia, dans le cadre d'un marché de prestations de service.

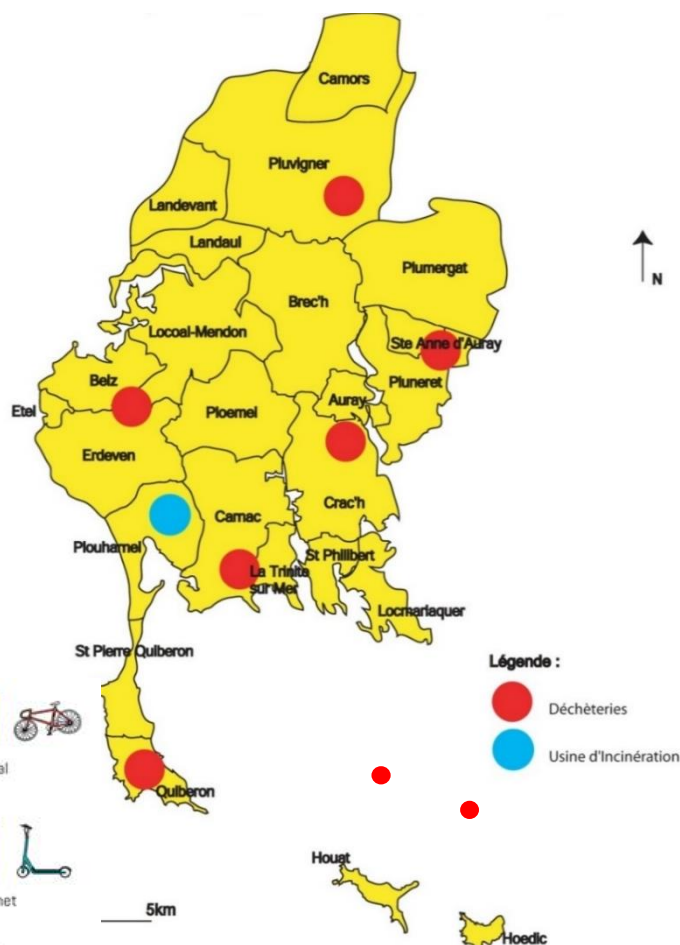
Sur le continent, des **tournées de collectes** sont organisées de façon **hebdomadaire**, en prenant en compte la **saisonnalité**.

Le **traitement des OMr** est effectué à l'**usine d'incinération** située à **Plouharnel**. L'outil de traitement appartient à la collectivité mais son exploitation, au moment de la rédaction du présent document, est assurée par la société CNIM dans le cadre d'un marché de prestations de service.

Schéma de la gestion des déchets collectés en porte à porte et points d'apport volontaire



Carte des équipements de la collectivité

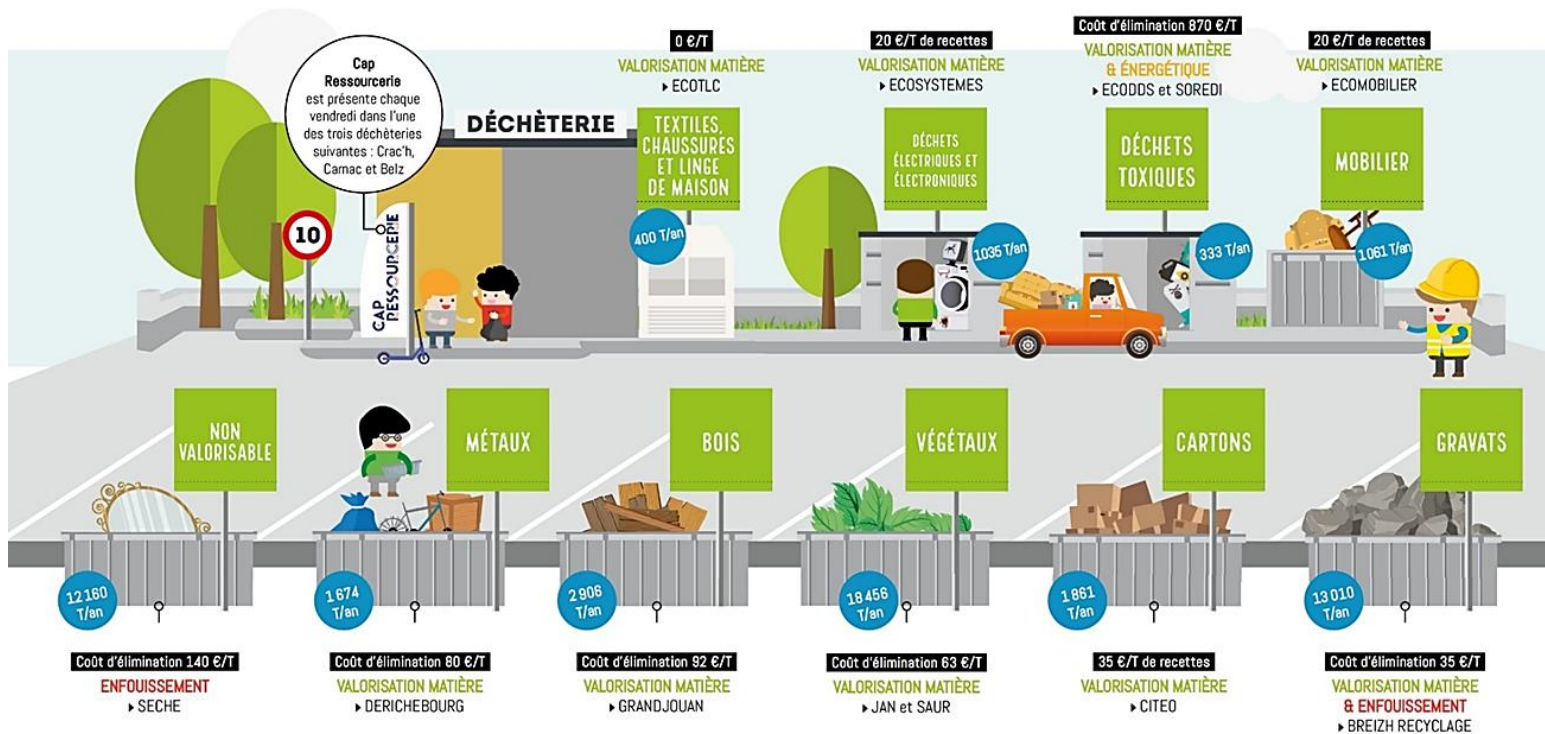


La collecte EL est transférée pour être triée, dans le cadre d'une convention, vers le **centre de tri** des emballages ménagers du SYSEM à **Vannes**.

La valorisation des matériaux est effectuée dans la grande majorité en France, le reste est traité en Europe.

Certains flux comme le **papier (JRM)** ou le **verre** sont **collectés en point d'apports volontaires (PAV)**, répartis sur le territoire.

Schéma de la Gestion déchets collectés en déchèteries



La collectivité dispose également de **6 déchèteries** réparties dans différentes communes du territoire, et exploitées par Véolia dans le cadre d'un marché de prestations de service.

Dans le **cas particulier des îles**, des **PAV** sont répartis sur Houat et Hoëdic pour assurer la **collecte** du **verre**, du **papier**, des **EL (colonnes)** et de l'**OMr (en bacs)**. Des **tournées de collectes** sont organisées de façon **pluri-hebdomadaire**, en prenant en compte la **saisonnalité**. Le **camion de collecte** effectue la **traversée via une barge** pour les OMr. Les **PAV** sont vidés par **rotation** sur le **continent** pour être **traités**.

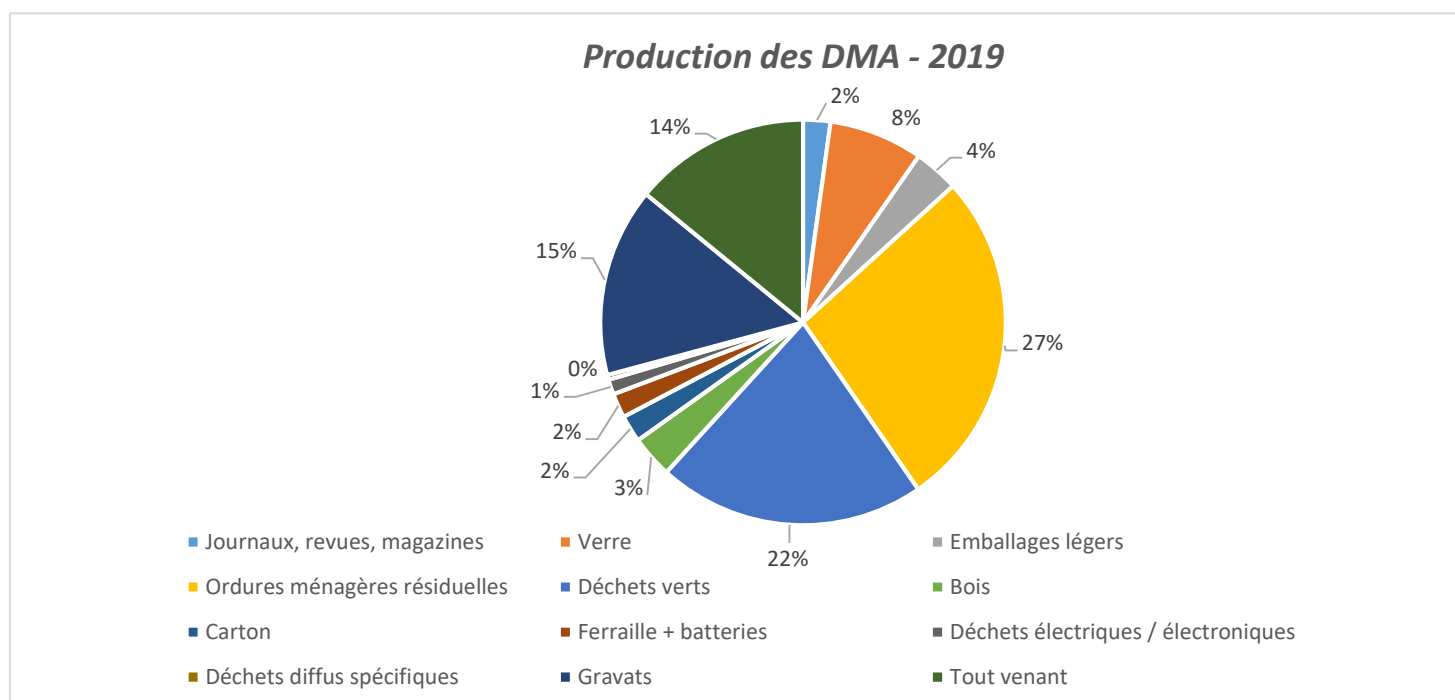
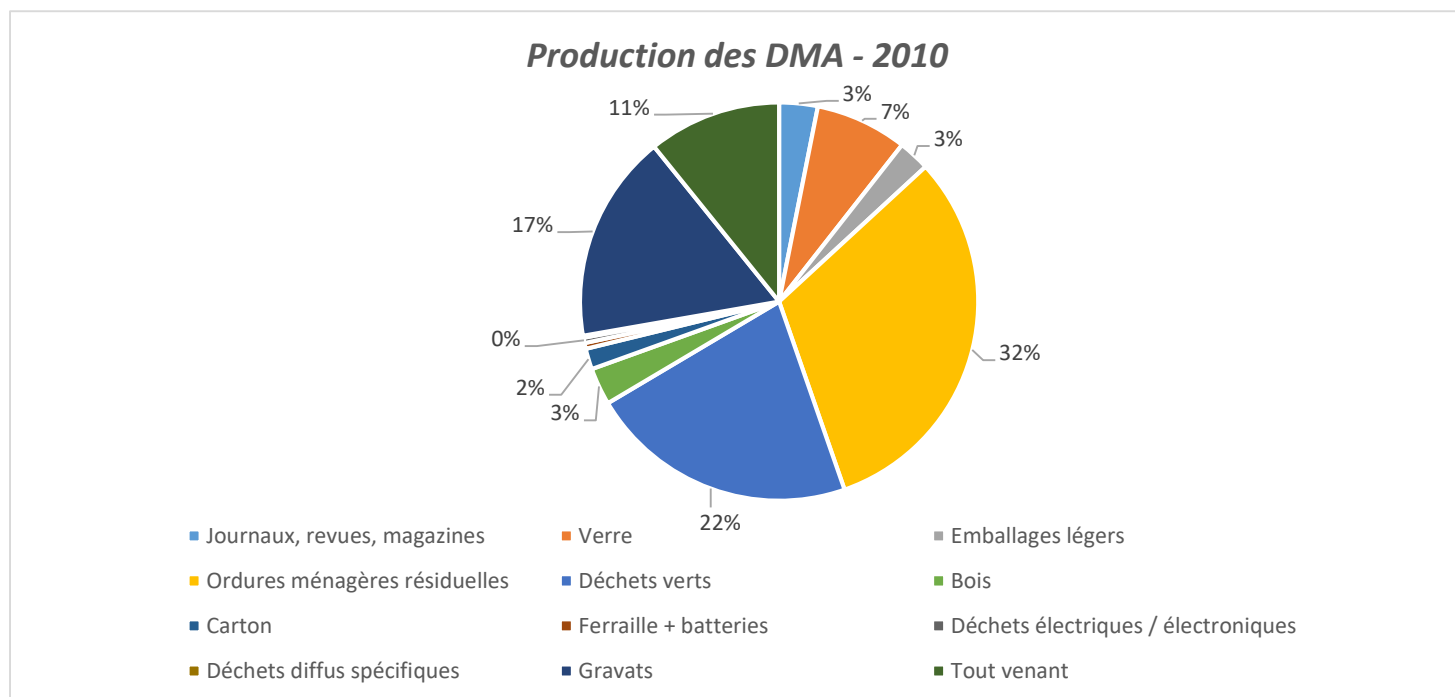
Des **mini-déchèteries** ont également été aménagées, sur les îles de Hoëdic (ouverture en 2019) et Houat (ouverture en 2020).

2.2 - Gisements et évolution des tonnages

Globalement on observe une **augmentation des DMA** sur le territoire durant la **période 2010 – 2019** (+ **10 %**). Cette augmentation s'inscrit dans un **contexte de croissance démographique soutenue** (+ **6 %** environ entre 2010 et 2019).

2.2.1 - Détails par gisements

Si l'augmentation la plus marquée concerne les flux collectés en déchèteries (ferraille et batteries, D3E, DDM, etc...), on note également une augmentation non négligeable des emballages légers.



Les gisements les plus conséquents en termes de tonnages pour l'année 2019 sont les OMr (23 408 t), les déchets verts (18 456 t), le tout-venant (12 160 t), et les gravats (13 010 t). En 2019, comme en 2010, la majorité du gisement se situe au niveau des ordures ménagères résiduelles et des déchets verts.

Evolution des ratios de chaque catégorie de déchets entre 2010 et 2019 (en kg/hab./an, population DGF)

Flux	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	évolution
JRM	23	23	22	21	20	19	18	18	17	17	-26%
Verre	54	52	51	51	52	53	54	55	57	57	6%
Emballages légers	18	19	19	20	21	22	23	24	25	27	50%
OMR	227	224	219	214	216	214	209	209	207	207	-9%
Total OMA	321	317	311	306	309	309	304	306	306	308	-4%
Déchets verts	157	146	163	153	159	159	155	161	163	163	4%
Bois	22	27	28	23	28	30	30	20	22	26	18%
Carton	12	13	13	12	12	13	14	15	16	16	33%
Ferraille + batteries	3	6	8	8	8	10	12	11	12	15	400%
D3E	3	4	4	4	5	6	9	9	8	9	200%
DEA	0	0	0	0	0	2	6	8	9	9	
DDM	1	1	2	2	2	2	2	2	3	3	200%
Pneus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
Gravats	122	125	146	122	117	128	138	134	127	115	-6%
Tout venant	78	77	78	82	124	84	87	97	100	107	37%
Total DMA	719	716	753	712	764	743	757	763	766	772	7%

Le territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique connaît une **augmentation des ratios de DMA/hab./an**, de l'ordre de **4 %** entre 2010 et 2019.

Le **ratio d'OMr** est en baisse (-9 %). La collecte des **EL**, quant à elle, **a augmenté de 51 %**.

La **hausse la plus forte** constatée en **déchèterie** (hors nouvelles filières : DEA, DDS, pneus), **s'observe sur le tout-venant (+38 %)**. Malgré le développement de la filière DEA (Déchets d'équipement et d'ameublement) sur 3 déchèteries depuis 2015. Les **autres flux** collectés en **déchèterie** ne sont pas en reste, car on constate une **augmentation sur l'ensemble, excepté les gravats (- 6 %)**.

Concernant le **verre**, le ratio **très élevé** (presque 2 fois la moyenne nationale) est stable sur la période 2010 – 2019.

2.2.2 - Détails par gisements

- **Emballages Légers**

Le **ratio** par habitant et par an a **augmenté de 51 %**.

Cette augmentation témoigne que le geste de tri est de plus en plus adopté par les habitants du territoire.

- **Papiers**

Le **ratio** par habitant a **diminué de 28 %**.

La baisse de la quantité de papier collecté peut s'expliquer en partie par le développement de l'offre de la presse numérique, ainsi que la présence de Stop Pub sur les boîtes aux lettres.

- **Verre**

Le **ratio** par habitant a **augmenté de 6 %**.

Le tri du verre est une pratique qui semble ancrée dans les habitudes, il est cependant nécessaire de rappeler l'importance de ce tri auprès de la population estivale du territoire.

- **Ordures Ménagères résiduelles**

Le **gisement** des OMr sur la période est **relativement stable**.

On note tout de même une légère diminution (- 9 %) qui peut être attribuée à la mise en œuvre d'une politique de prévention des déchets sur le territoire. Cette **diminution encourageante** doit être poursuivie en renforçant les **actions de prévention** déjà engagées, et en développant de nouvelles actions telles que présentées **dans le présent programme**.

Il faut cependant prendre en compte **qu'une part non négligeable de déchets** destinés à la collecte sélective ou au dépôt en déchèterie se retrouve encore **dans les OMr** (cartonnettes, verre, papier, tout venant...).

- **Déchets collectés en déchèteries**

En dehors des gravats, on constate une **augmentation très importante** de l'ensemble des gisements collectés en déchèteries (bois, carton, tout venant...). Il faut cependant **nuancer certaines autres augmentations** comme la ferraille et batteries, DEEE et DEA car il s'agit de **filières nouvellement mise en place**, ce qui explique le pic d'augmentation de ces flux.

Bien que les **gravats** et les **déchets verts** aient connu une plus **faible augmentation** (voir une légère baisse, - 6 % pour les gravats), ils restent pour autant parmi les **flux les plus importants** au **niveau des tonnages collectés**.

2.3 - Etat des lieux de la prévention

Dans le cadre de sa **politique de réduction des déchets** à la source et d'amélioration de la qualité du tri, le service Déchets Gestion et Valorisation des Ressources a **engagé depuis plusieurs années des actions de sensibilisation** auprès du grand public, à savoir :

- **Participation à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)** : mise en place d'un programme d'animations gratuites, à destination des usagers, sur différentes thématiques (gravure sur carton, ateliers cuisine « anti gaspi », etc...)
- **Opération camping** : rencontre des campings du territoire, sensibilisation à la réduction et au tri, conseil dans la gestion des déchets, formation des gérants et des employés au tri et à la réduction des déchets, mise en place de composteurs collectifs.
- **Semaine des Alternatives aux Pesticides (SAP)**: programme d'animation sur le thème du jardin, compostage, déchets verts et produits phytosanitaires. En partenariat avec le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel (SMRE).
- **Ateliers produits ménagers naturels** : ateliers mensuels d'initiation à la fabrication de produits ménagers à partir d'ingrédients naturels (vinaigre, bicarbonate de soude, savon de Marseille...) en partenariat avec Cap Ressourcerie, la MAL, et d'autres acteurs du territoire.
- **Apéros compost** : réunions d'information ponctuelle sur le thème du compostage, proposition d'un temps convivial autour d'un verre de l'amitié.
- **Formation adultes** : proposée à différents publics (professionnels, employés municipaux, particuliers, etc...), information sur la gestion des déchets, rappel des consignes de tri, sensibilisation à la réduction.
- **Animations scolaires et périscolaires** : sensibilisation du public scolaire sur différentes thématiques (tri, réduction, gaspillage alimentaire...) via des temps d'échange et des activités ludiques.
- **Visite du centre de tri du SYSEM (Vannes)** : accueil de groupes scolaires et adultes.

- **Animation ponctuelles et tenues de stands dans différents contextes** : marchés hebdomadaires, comices agricoles, évènements sportifs, fête locales, etc...
- **Distribution de composteurs** : la collectivité fournit gratuitement (via les communes) aux usagers du territoire un composteur individuel d'une capacité de 380 litres, afin de permettre aux ménages du territoire de valoriser chez eux leurs déchets organiques, et ainsi réduire les tonnages collectés.
- **Edition d'outils de communication** : tri, compostage, réduction, affichage multilingue spécial camping, édition d'un jeu cartonné sur le thème du tri, de la réduction des déchets et de la préservation de l'environnement.

3 – Objectifs du plan

Le PLPDMA s'inscrit en conformité de la réglementation fixée par les plans nationaux, régionaux, et en cohérence avec le contexte local.

3.1 - A l'échelle nationale et régionale

La loi anti-gaspillage et économie circulaire renforce les objectifs en matière de réduction des déchets. On peut citer notamment :

- Objectifs de **réduction de la production des déchets ménagers et assimilés en 2030** par rapport à 2010 (- 15 % ; et – 5 % pour les déchets d'activité économique).
- Objectif de **+ 5% de réemploi et de réutilisation** du tonnage des déchets ménagers en 2030.
- Trajectoire nationale pour **augmenter la part des emballages réutilisés et réemployés** mis en marché : + 5 % pour tous les emballages en 2025, et 10 % en 2027. Les emballages réemployés doivent être recyclables. **Création d'un observatoire du réemploi et de la réutilisation** avant le 1er janvier 2021.
- Objectif de **réduction de 50 %** d'ici à 2030 du nombre de **bouteilles en plastique à usage unique** mises sur le marché.
- Consigne : objectif de **collecte pour recyclage des bouteilles de plastique** pour boisson de 77% en 2025 et de 90% en 2029.
- Précisions de la **mise en œuvre du tri 5 flux dans les établissements** et dans les établissements recevant du public. **Mise en place du tri 7 flux pour les déchets du bâtiment** (5 flux + plâtre + fraction minérales)
- **Tri à la source des textiles** en 2025.
- **Renforcement du tri des biodéchets** (1er janvier 2023 pour les gros producteurs > 5 t/an, 31 décembre 2023 pour tous).
- **Nouvelles filières REP** : voitures, camionnettes, voiturettes et motos, pneumatiques, huiles minérales ou synthétiques, emballages professionnels, déchets du bâtiment, jouets, articles de sports, articles de bricolage, mégots de cigarettes, dispositifs médicaux perforants et autotests utilisés par les patients, gommes à mâcher, textiles sanitaires à usages uniques, engins de pêche, possibilité de REP pour les aides techniques (fauteuils roulants), etc.
- **Réduction** des quantités de déchets ménagers et assimilés (**DMA**) **admis en stockage** en 2035 à 10 % des quantités de DMA produites (en masse).
- **Justification** par le producteur ou détenteur de déchets de leur **élimination** dans des installations de stockage ou incinération (sauf pour les centres de tri).
- Objectif de **70 % de valorisation énergétique** des déchets non valorisables matière.

- **Interdiction** progressive de l'**admission en ISDND** (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) de **déchets valorisables**.

Augmentation de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)

Loi de finance 2019 : prévoir une **augmentation graduelle** jusqu'à 2025 de la **TGAP sur les installations de traitement** pour inciter à la transition vers un modèle d'économie circulaire.

Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

Le **PRPGD, décline les objectifs du PNPD**, et les autres cadres réglementaires relatifs à la gestion des déchets (LTECV), afin d'adapter ces objectifs à la spécificité du territoire. **Le PRPGD de la Région Bretagne fixe de nombreux objectifs** (pour la période 2019 à 2025 – 2031*) parmi lesquels on peut citer :

- La **réduction des DMA de 10 %** en 2020 par rapport à 2010,
- La **généralisation du tri à la source des biodéchets** pour tous les producteurs en 31/12/2023 (*Paquet Economie circulaire UE*),
- La **généralisation** avant 31/12/2022 **des extensions de consignes de tri** pour l'ensemble des emballages plastiques,
- Le **respect** de la mise en place du **tri 5 flux** et **facturation des producteurs** (contrôles d'accès en déchèterie, redevance spécifique),
- L'atteinte des **55 % de valorisation matière** en masse des **déchets non dangereux non inertes** (DNDNI) en **2020, 65 % en 2025**,
- Pour les déchets du **BTP** :
 - L'obligation d'organiser la **reprise des déchets issus de l'utilisation des matériaux commercialisés**,
 - L'obligation de **réemploi, de réutilisation ou du recyclage des déchets pour 60 % en masse des matériaux utilisés sur un an de chantier**,
 - La **valorisation matière d'au moins 70 % des DND** de construction et de démolition d'ici 2020,
- La **trajectoire zéro stockage de DNDNI valorisables** en 2030 sauf pour les déchets de crises et de situations exceptionnelles,
- La progression vers la **tarification incitative : 40 % de la population bretonne** en 2025, 55 % en 2030.

**PRPGD doit permettre une planification à 6 et 12 ans. Pour tenir compte, d'une part de la période d'élaboration, d'autre part d'adoption du Plan prévue en 2019. Les Échéances de planification du PRPGD de Bretagne à 6 et 12 ans sont fixées à 2025 et 2031. Source : CCES du 30/04/2019.*

3.2 - A l'échelle locale

Les **objectifs d'évolutions** du contexte local (liés à la réglementation et au contexte national), sont déclinés dans le **Schéma communautaire de gestion des déchets**.

- **Collecte et contenants**

En lien avec le **projet d'extension des consignes de tri** sur les emballages ménagers recyclables, une réflexion est amorcée sur la **dotation des usagers en bacs de collecte sur ce flux**. En effet, les sacs jaunes ne seront pas adaptés à l'augmentation du volume collecté par l'ajout des nouveaux plastiques.

Dans le cas où l'extension des consignes de tri s'accompagne également d'une **collecte du papier en porte à porte**, le **bac** s'avère également **plus pertinent** pour des questions de sécurité. Le papier étant un matériau lourd, la manutention lors du ramassage des sacs par les agents peut s'avérer source de troubles musculo-squelettiques.

La **dotation en bac** doit s'accompagner d'une **réflexion** selon le **type d'habitat** et les **capacités de stockage** parfois limitées (dans les centres villes notamment).

La **dotation** en bac sera également **conditionnée par le mode de traitement** choisi pour les ordures ménagères résiduelles. **Différents scénarios** sont à l'étude, parmi lesquels la mise en place d'une **collecte des biodéchets en porte à porte**. Dans ce cas de figure, il sera nécessaire de doter les usagers concernés d'un **bac de collecte supplémentaire**.

- **Déchèteries**

Des études sur la mise en place de nouvelles filières de collecte en déchèteries **sont en cours**, notamment pour les **plastiques** et le **plâtre**.

Des phases de **travaux** et de **réaménagements** ont également été **engagées** sur plusieurs déchèteries du territoire (Quiberon) **ou sont à venir** (Carnac, Sainte Anne d'Auray)

La mise en place d'un **contrôle d'accès en déchèterie** est également **envisagée** afin de limiter les apports, notamment ceux extérieurs au territoire.

- **Fiscalité**

Dans le cadre de la **fusion des collectivités** et dans un **souci d'équité**, la **réglementation impose** une **harmonisation de la fiscalité** sur le territoire.

Ainsi, la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** est désormais **appliquée sur l'ensemble du territoire**. Dans cette même optique, une étude sera engagée sur la Redevance Spéciale des Professionnels.

Enfin, il est également prévu d'**étudier** la possibilité de **mettre en place** la **tarification incitative** sur le territoire. Il s'agit d'un **levier majeur** pour la **politique de prévention**, en **responsabilisant les producteurs** par un **levier financier** (voir fiche action 2 de l'axe 7).

- **Traitement**

- **Fermeture de l'incinérateur :**

La **dernière étude** menée en décembre **2014**, portant sur la **mise en place** d'un système de **valorisation énergétique sur l'UIOM** de Plouharnel, **a conclu** qu'au regard des obligations réglementaires (loi littoral), techniques (modernisation de l'équipement) et des coûts estimés pour la mise en place d'un système de valorisation énergétique, que le **maintien en service de cet équipement** ne semble **pas pertinent**.

Aussi, la **fermeture** de l'usine d'incinération des ordures ménagères est **prévue à l'horizon 2023**.

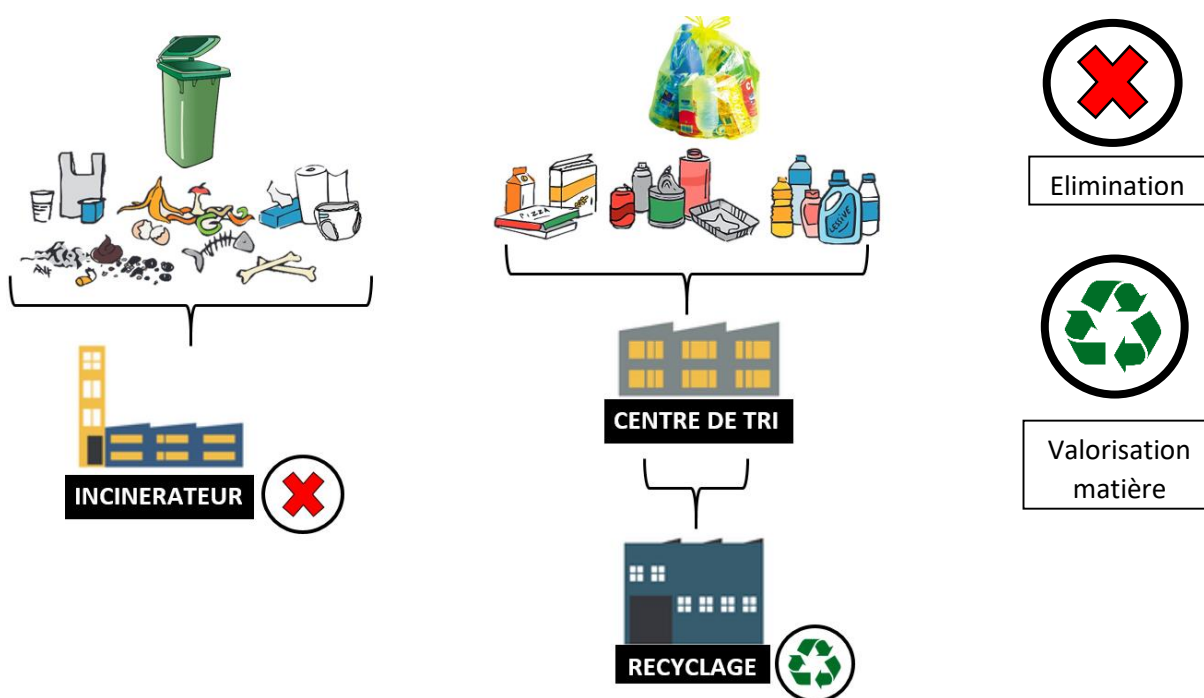
- **Devenir du site :**

Suite à la **fermeture** de l'usine, **plusieurs possibilités** sont envisageables pour le **devenir du site** en fonction du scénario qui sera choisi par la collectivité.

La **création d'une plateforme de tri des Ordures Ménagères résiduelles**, après **extraction de la fraction biodégradable**, pour **conditionnement et valorisation** (filière des combustibles solides de récupération – utilisé dans les chaufferies/cimenteries notamment) **ou la création d'une plateforme de traitement des biodéchets** (compostage, méthanisation...) figurent dans les scénarios étudiés par la collectivité (voir fiche action 1 de l'axe 7).

Scénario actuel :

Incinération des OMR (sans valorisation), tri et recyclage des EL (hors extensions)



Des scénarios sont en cours de réflexion en lien avec le plan régional pour établir les futurs modes de traitement, dans une optique de mutualisation des outils à échelle départementale (étude menée par la Région Bretagne).

Synthèse : gestion des déchets

- Un maillage de déchèteries couvrant l'ensemble du territoire.
- Des flux conséquents et en augmentation en déchèterie / stables pour les ordures ménagères.
- Des actions de prévention déjà engagées et un réseau de partenaires identifiés et potentiellement mobilisables.
- Un contexte réglementaire qui annonce des changements importants dans les années à venir (extension des consignes de tri, loi anti-gaspillage pour économie circulaire, etc...).
- Evolution des modes de traitement : fermeture de l'incinérateur, mais conservation du site dédié aux déchets (traitement ou prétraitement).
- Des orientations politiques locales à venir qui seront déterminantes sur les modes de collecte et de traitement des déchets.

4 - Analyse et objectifs prioritaires

4.1 Atouts et faiblesses (AFOM)

En se basant sur les **éléments recensés** dans le **diagnostic**, il est possible de dégager les **avantages**, **faiblesses**, **opportunités** et **menaces** propres à la **gestion des déchets** sur le territoire d'AQTA :

Atouts
+ Un maillage de déchèteries <u>suffisant</u> à l'échelle du territoire
+ Un système de collecte en porte à porte <u>fonctionnel</u>
+ Un site <u>dédié</u> au traitement des déchets
+ Des actions de prévention déjà <u>engagées</u>
+ Un tissu d'acteurs locaux et de partenaires <u>important</u>
+ Des ressources financières <u>disponibles</u>

Faiblesses
- <u>Pas</u> de <u>contrôle d'accès</u> - Possibilité de réception des déchets verts sur plateforme <u>limitée</u>
- Un parc de bacs <u>hétérogène</u> et <u>vieillissant</u> - <u>Pas</u> de <u>politique</u> de dotation en bacs <u>définie</u> - <u>Pas</u> de <u>moyens logistiques</u> pour le <u>stockage</u> et la <u>dotation de bacs</u>
- Un <u>scénario</u> des modes de <u>traitements non défini</u> - <u>Absence</u> de <u>Centre de tri</u> sur le territoire (<i>dépendance à l'évolution du contexte local et d'acteurs tiers</i>) - <u>Loi littoral contraignante</u>
- Des leviers et thématiques majeurs qui <u>restent à aborder</u> (<i>cantines scolaires, compostage collectif</i>)
- Des projets de prévention mis en place <u>sans</u> l'appui de la collectivité (<i>initiatives citoyennes, ex : compostage collectif</i>)
- Une fiscalité <u>non incitative</u> et <u>non homogène</u> (<i>facturation des professionnels</i>)

Opportunités
+ De nombreuses <u>évolutions réglementaires</u> (<i>nationales et locales</i>)
+ Un territoire <u>attractif</u> (<i>image de marque</i>)
+ Des <u>réflexions</u> engagées à l'échelle départementale pour <u>une mise en commun</u> de <u>besoins</u> et de <u>moyens</u>

Menaces
- Des <u>échéances réglementaires proches</u> (<i>extension des consignes de tri : 2022</i>)
- Une saisonnalité impactant la gestion des déchets (<i>communication difficile / variation des gisements</i>)
- Un territoire hétérogène (<i>adaptabilité du service de collecte selon saison, zone géographique...</i>)
- De nombreuses résidences secondaires (<i>impact sur la fiscalité et modes de collectes</i>)
- Une production de déchets ménagers et assimilés élevée (<i>moyenne DMA AQTA > moyenne DMA nationale</i>)

4.2 Thématiques et gisements prioritaires

Les gisements les plus importants en 2019	
Flux	Tonnes collectés
OMR	23 408
Déchets verts	18 456
Gravats	13 010
Tout venant	12 160

Les flux en nette augmentation sur la période 2010 - 2019	
Flux	Evolution du tonnage
Tout venant	47%
Emballages légers	57%
Carton	44%

Compte tenu de ces données, il semble **prioritaire de développer des actions de prévention** dirigées vers la réduction des **flux captés en déchèteries**, qui sont parmi **les plus conséquents**. Des leviers sont également à **développer au sujet des emballages légers**, et **des OMr**.

Il est également **nécessaire** de rester **vigilant sur les flux en forte hausse**, qui traduisent des changements d'**habitude de consommation**, et **développer de nouveaux outils** à destination de ces gisements (réparation de DEEE, produits alternatifs à l'utilisation de certains DDM, etc...).

Détail par flux :

Ordures ménagères résiduelles

- **23 408 tonnes** collectées en 2019
- **27%** des DMA
- **-3%** entre 2010 et 2019

Thématiques et axes concernées :

- Axe 2 : Renforcer la communication autour de la prévention et du tri
- Axe 3 : Favoriser le développement du réemploi et de la réutilisation
- Axe 5 : développer l'éco-exemplarité au sein de la collectivité
- Axe 6 : Sensibiliser à la réduction des déchets organique et soutenir des actions en ce sens
- Axe 7 : Etude sur la requalification du site, suite à la fermeture de l'UIOM ; Etude de la mise en place d'une fiscalité incitative ; Etude de mise en place du tri à la source et de la collecte des biodéchets

Emballages légers :

- **3 083 tonnes** collectées
- **4%** des DMA
- **+57%** entre 2010 et 2019

Thématiques et axes concernées :

- Axe 2 : Renforcer la communication autour de la prévention et du tri
- Axe 5 : développer l'éco-exemplarité au sein de la collectivité
- Axe 7 : Etude de la mise en place d'une fiscalité incitative

Tout venant :

- **12 160 tonnes** collectées en 2019,
- **14%** des DMA
- **+47%** entre 2010 et 2019

Thématiques concernées :

- Axe 2 : Renforcer la communication autour de la prévention et du tri
- Axe 3 : Favoriser le développement du réemploi et de la réutilisation
- Axe 5 : développer l'éco-exemplarité au sein de la collectivité
- Axe 7 : Mise en place du contrôle d'accès en déchèterie

Déchets verts :

- **18 456 tonnes** collectées en 2019
- **22%** des DMA ;
- **+10%** entre 2010 et 2019

Thématiques concernées :

- Axe 4 : Développer des outils pour réduire la production de déchets verts
- Axe7 : Mise en place du contrôle d'accès en déchèterie

Gravats :

- **13 010 tonnes** collectées en 2019
- **15%** des DMA ;
- **Stabilité du flux** entre 2010 et 2019

Thématiques concernées :

- Axe 3 : Favoriser le développement du réemploi et de la réutilisation
- Axe7 : Mise en place du contrôle d'accès en déchèterie

Carton :

- **1861 tonnes** collectées en 2019
- **2%** des DMA
- **+44%** entre 2010 et 2019

Thématiques concernées :

- Axe 2 : Renforcer la communication autour de la prévention et du tri
- Axe 3 : Favoriser le développement du réemploi et de la réutilisation
- Axe 5 : Axe 5 : développer l'éco-exemplarité au sein de la collectivité
- Axe7 : Mise en place du contrôle d'accès en déchèterie

Rappel : Le planning des actions et les indicateurs de suivi sont consultable en annexe 1 et 2. Ces documents sont susceptibles d'évoluer selon les modalités de mise en œuvre des actions qui seront retenues.

4.3 – Objectif -15% de DMA en 2030

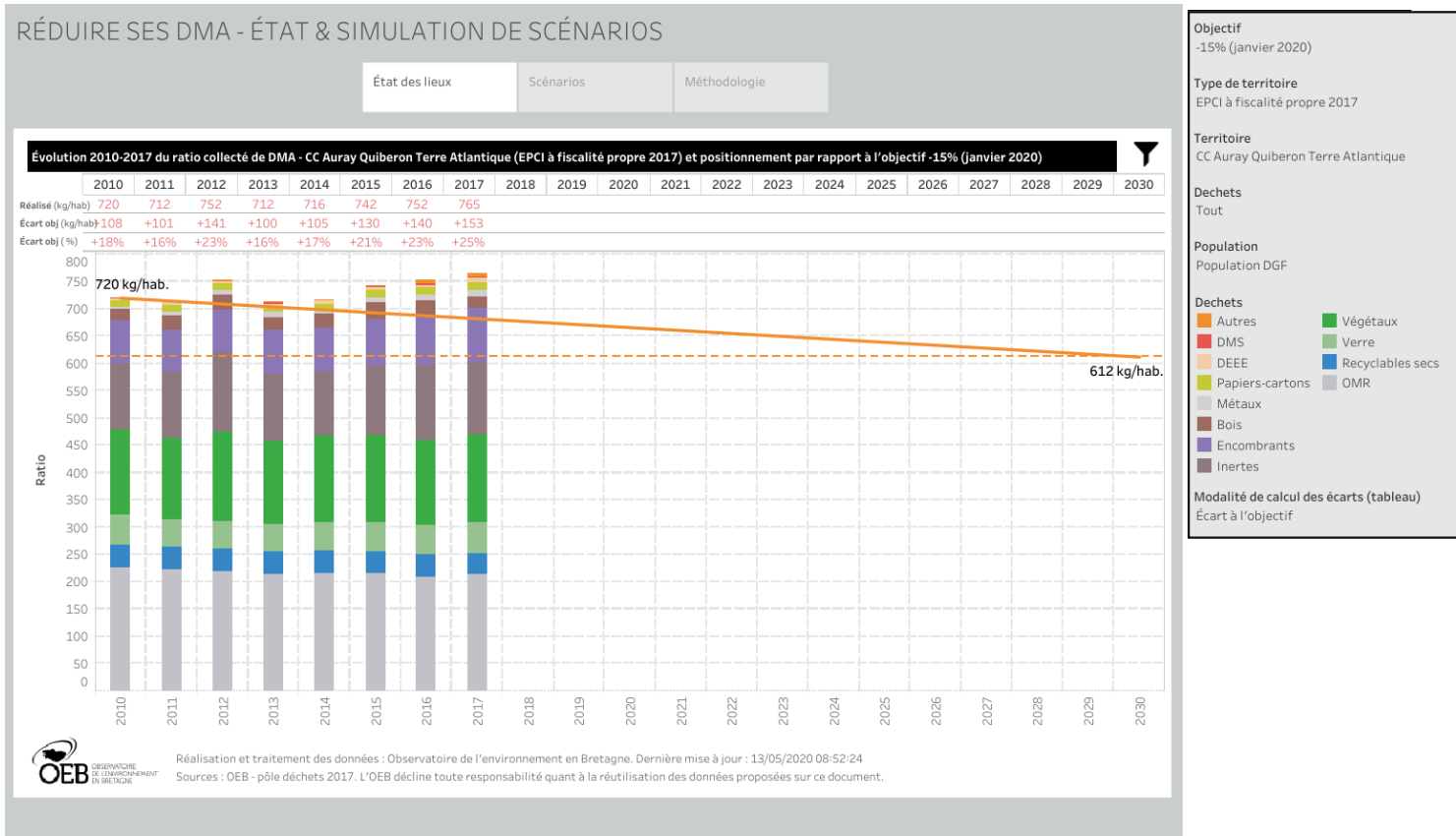
L'**objectif** de ce **PLPDMA** est de répondre à minima aux **exigences réglementaires** citées plus haut, et notamment à la **Loi AGECE** qui fixe de nouveaux objectifs de réduction des déchets : **réduction de 15% des déchets ménagers et assimilés** produits par habitant **d'ici 2030** par rapport à 2010 (Article 3).

Le PLPDMA étant établi sur une durée de 6 ans, **l'objectif à l'horizon 2026 est une réduction des DMA de -13%**

A noter qu'au-delà du plan, la collectivité s'engage à poursuivre la mise en place et l'étude de dispositifs en faveur de la prévention, notamment :

- Poursuite des actions de sensibilisation déjà engagées par le passé auprès des différents publics (scolaires, professionnels, porteurs d'évènements...).
- Travail sur la mise en place de contrôle d'accès en déchèterie et renforcer le gardiennage (*voir fiche action 3 de l'axe 7*).
- Soutien à l'association Cap Ressourcerie en faveur du développement du réemploi.
- Etude d'une tarification incitative sur le territoire, dans le cadre du Schéma de gestion des déchets et de la valorisation des ressources (*voir fiche action 2 de l'axe 7*).

Projection de l'objectif de réduction à atteindre par la collectivité



Synthèse et perspective

Le diagnostic souligne l'aspect dynamique et attractif du territoire, ainsi que ses spécificités. La gestion des déchets sur AQTA est vouée à évoluer de façon significative, au vu du contexte local et de la réglementation. La prévention des déchets sera un outil majeur vers cette transition, et le tissu des acteurs locaux, des partenaires majeurs à mobiliser

Suite à ce diagnostic, un programme d'action a été élaboré afin de répondre aux objectifs du PLPDMA, en ciblant les actions prioritaires.

Au total, 23 actions sont proposées. Celles-ci sont détaillées dans les fiches qui suivent, et regroupées en 7 axes thématiques.

III - Programme d'actions

Axe 1 : Elaboration et gouvernance du PLPDMA

- Fiche n°1 Rédaction et adoption du Programme Local de Réduction des Déchets Ménagers et Assimilés
- Fiche n°2 Création d'une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES)
- Fiche n°3 Pilotage du PLPDMA

Axe 2 : Renforcer la communication autour de la prévention et du tri

- Fiche n°1 Mise en place d'un dispositif d'information aux nouveaux arrivants
- Fiche n°2 Campagne de sensibilisation et à la réduction et au tri des déchets dans l'habitat collectif
Accompagner des organisateurs d'évènements dans la réduction des déchets via une charte "éco-évènement"
- Fiche n°3

Axe 3 : favoriser le développement du réemploi et de la réutilisation

- Fiche n°1 Soutien à la création d'un repair café
- Fiche n°2 Création de zones de don au camping
- Fiche n°3 Soutien à la création d'une matériauthèque
- Fiche n°4 Optimiser la collecte du textile sur le territoire en vue de réemploi

Axe 4 : Développer des outils pour réduire la production de déchets verts

- Fiche n°1 Distribution du guide "Mon jardin zéro déchet"
- Fiche n°2 Mise en place d'un service de broyage de végétaux à domicile

Axe 5 : Développer l'éco-exemplarité au sein de la collectivité

- Fiche n°1 Réduction des déchets produits dans les locaux et lors des réunions d'AQTA
- Fiche n°2 Formation de l'ensemble des agents et des élus de la collectivité aux gestes du tri et de la prévention des déchets

Axe 6: Sensibiliser à la réduction des déchets organiques et soutenir des actions dans ce sens

- Fiche n°1 Révision du mode de distribution des composteurs domestiques
- Fiche n°2 Développement du compostage collectif
Accompagnement des restaurants scolaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la réduction des déchets
- Fiche n°3
- Fiche n°4 Collecte des bio-déchets par déplacement doux
- Fiche n°5 Installation de solutions de compostage pour les restaurants scolaires

Axe 7 : Etudes et perspectives

- Fiche n°1 Etude sur la reconversion du site dans le cadre de la fermeture de l'usine d'incinération des ordures ménagères
- Fiche n°2 Engager des études sur le caractère incitatif de la fiscalité (particuliers et professionnels)
- Fiche n°3 Mise en place d'un contrôle d'accès en déchèterie
- Fiche n°4 Etude de la mise en place du tri à la source et de la collecte des bio-déchets

Rédaction et adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Public ciblé	Auray Quiberon Terre Atlantique
Descriptif de l'action	<p>Afin de développer sa politique de prévention des déchets, la collectivité a décidé de s'engager dans la mise en place d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Le programme comporte un diagnostic du territoire, des indicateurs, ainsi que des actions à développer afin d'atteindre les objectifs de réduction, fixés notamment par le Plan Régional et le Plan National.</p> <p>Celui-ci est rédigé par le service Déchets Gestion et Valorisation des Ressources (DGVR), et sera également mis en application par le service.</p> <p>Une fois la rédaction du programme achevée, il sera présenté à la CCES ou comité de suivi pour avis, puis soumis à consultation publique pendant 21 jours. La synthèse de cette consultation publique est ensuite présentée à la CCES. Suite à cela, le programme doit être adopté par l'autorité territoriale (délibération) pour être ensuite publié, et transmis à l'ADEME et au préfet.</p> <p>La phase suivante est celle de la mise en application du programme et son suivi.</p>
Objectifs	* Mettre en place un programme de prévention pour développer la politique de réduction des déchets de la collectivité
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> * Image de la collectivité positive : s'engage concrètement dans la réduction des déchets et en faveur de l'environnement. * Réduction des coûts liés au traitement des déchets. * Obligation réglementaire depuis 2012. * Doter la collectivité d'outils lui permettant d'atteindre les objectifs réglementaires

Etapes de mise en œuvre

Phase 1 : élaboration	<p>Décision de mise en place d'un PLPDMA</p> <p>Création de la CCES</p> <p>Rédaction du PLPDMA (état des lieux, indicateurs, actions)</p> <p>Avis de la CCES</p> <p>Validation du projet par le président ou la vice-présidente en charge des déchets</p> <p>Consultation public</p> <p>Synthèse de la consultation, avis de la CCES</p> <p>Modification ou adoption par l'exécutif de la collectivité (conseil communautaire)</p> <p>Publication et transmission du document en préfecture et à l'ADEME</p>
Phase 2 : mise en place	Mise en place des actions en suivant la planification par année indiquée dans le programme
Phase 3 : suivi et mise à jour	<p>Suivi des indicateurs</p> <p>Présentation du bilan annuel à la CCES</p>
Phase 4 : bilan et renouvellement	Evaluation au bout des 6 ans par la CCES

Moyens nécessaires

Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
	* Budget pour la mise en place du programme d'action	<ul style="list-style-type: none"> * 1 élu référent (président CCES) * 1 agent référent (pilote - chargé prévention) * équipe d'animation (2 animateurs) 	<ul style="list-style-type: none"> * Accompagnement par l'ADEME * Conseil Régional

Limites, freins et points de vigilance

--	--	--	--

Suivi et indicateurs

Indicateurs	Quantitatif	Qualitatif
	* Tonnages détournés	* Respect du planning de mise en place des actions

Création d'une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES)

2

Public ciblé	Auray Quiberon Terre Atlantique, acteurs locaux, économiques et institutionnels, service DGVR.
Descriptif de l'action	<p>La commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) est un organe indispensable à la réalisation du PLPDMA. Elle est imposée par décret. C'est une instance de Co-construction, qui donne son avis sur le projet. Elle permet d'intégrer le point de vue des différents acteurs.</p> <p>Un bilan du PLPDMA lui est présenté chaque année, et c'est elle qui évalue le programme au bout des 6 ans. Elle peut également être sollicitée à différentes étapes intermédiaires de la mise en place du programme d'action, pour avis et suivi.</p> <p>La CCES à un rôle uniquement consultatif, l'exécutif de la collectivité reste décisionnaire.</p>
Objectifs	* Etablir un organe consultatif composé d'acteurs clés pour aider à définir les orientations du programme.
Enjeux	<p>* Bon fonctionnement du programme et bon déroulement de la mise en œuvre des actions.</p> <p>* Démarche participative : intégrer les acteurs locaux dans la démarche de prévention.</p>

Etapes de mise en œuvre

Phase 1 : élaboration	Désignation des membres de la CCES : fusion avec le comité de suivi du programme TER
Phase 2 : mise en place	Première CCES : présentation du PLPDMA et avis de la commission
Phase 3 : suivi et mise à jour	Réunions intermédiaires dans le cadre de l'animation du programme Consultation lors du bilan annuel
Phase 4 : bilan et renouvellement	Renouvellement possible des membres de la CCES

Moyens nécessaires

Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
<p>* Mise à disposition de locaux pour les réunions de la CCES</p> <p>* Matériel informatique et de projection</p>		<p>* 1 élu référent (président CCES)</p> <p>* 1 agent référent (pilote)</p> <p>* la chargée de mission TER</p> <p>* les responsables de services Dev Eco et DGVR</p>	

Limites, freins et points de vigilance

Disponibilité des membres de la CCES			
--------------------------------------	--	--	--

Suivi et indicateurs

Indicateurs	Quantitatif	Qualitatif
	* Nombre de réunion de la CCES	

Axe 1 : Elaboration et gouvernance du PLPDMA		<h1>3</h1>	
<h2>Pilotage du PLPDMA</h2>			
Public ciblé	Auray Quiberon Terre Atlantique, service DGVR		
Descriptif de l'action	<p>Afin de mener à bien le projet de PLPDMA et les actions qui en découlent, il semble important dans un premier temps de définir les rôles de chacun.</p> <p>L'équipe en charge du projet doit être constituée d'un élu référent, d'un agent pilote et d'une équipe d'animation pour la mise en place.</p> <p>Il s'agit d'une équipe opérationnelle, chargée de coordonner et mettre en place les actions prévues au programme. L'équipe a donc en charge la planification et la méthodologie de mise en place des actions.</p> <p>Elle peut s'appuyer sur l'avis de la CCES / comité de suivi lors de la mise en place d'actions, ou constituer des groupes de travail avec les acteurs concernés.</p>		
Objectifs	* Définir les rôles de chaque membre de l'équipe en charge du PLPDMA		
Enjeux	* Bon fonctionnement opérationnel de la mise en place du PLPDMA		
Etapas de mise en œuvre			
Phase 1 : élaboration	<p>Définir les membres de l'équipe pilote au sein des services</p> <p>Etablir une méthode de travail et d'échange sur la mise en place du PLPDMA (constitution de groupes de travail par axe par exemple)</p>		
Phase 2 : Mise en place	<p>Mise en place des actions en coordination entre politique (élus) et technique (agents)</p> <p>Réunion de travail régulière sur la mise en place et le suivi des actions</p>		
Phase 3 : suivi et mise à jour	<p>Suivi et évaluation des actions (tonnages détournées, portée de l'action...)</p> <p>Rédaction du bilan annuel à destination de la CCES</p>		
Phase 4 : bilan et renouvellement	Renouvellement de l'équipe de pilotage possible		
Moyens nécessaires			
Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
* Outils d'information et d'échanges		<ul style="list-style-type: none"> * 1 élu référent (VP déchet - président CCES) * 1 agent référent (pilote) * Equipe d'animation (2 animateurs) 	Les adjoints à l'environnement des 24 communes d'AQTA
Limites, freins et points de vigilance			
Budget suffisant			
Suivi et indicateurs			
Indicateurs	Quantitatif	Qualitatif	

Mise en place d'un dispositif d'information aux nouveaux arrivants

1

Public ciblé	L'ensemble des nouveaux ménages s'installant sur le territoire
Descriptif de l'action	<p>Il est parfois difficile pour les usagers de se rendre en mairie pour trouver les informations relatives à la gestion des déchets (horaires et rythmes de vie). C'est d'autant plus vrai pour un nouvel arrivant, n'ayant pas encore identifié les différents acteurs et services publics locaux.</p> <p>Dans ce contexte, il semble pertinent de mettre en place un système de fourniture de matériel et d'information relatifs à la gestion des déchets. Une fois identifié, il est proposé au nouvel arrivant sur le territoire un rendez-vous avec un agent du service déchets, afin de lui transmettre les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Les modalités de collecte (flux / jours / emplacements). * La gestion et dotation en bacs / sacs / composteurs. * Les gestes de prévention, notamment le compostage et un rappel des consignes de tri. * L'accès en déchèterie et les déchets pris en charge. * Documents d'information (guide de la réduction, stop pub, guide du tri...) * La facturation et autres informations relatives à la gestion des déchets.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> * Faciliter l'accès à l'information pour les nouveaux arrivants. * Engager les nouveaux usagers dès leur arrivée dans une démarche de réduction des déchets et de tri. <p>Cible à atteindre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontrer 70% des nouveaux arrivants recensés par année
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> * Réduction des quantités de déchets. * Amélioration de la qualité du tri. * Adoption des éco-gestes au sein des foyers. * Image de la collectivité : accueillante et soucieuse des questions environnementales. * Meilleure identification de la collectivité par l'utilisateur

Etapes de mise en œuvre

Phase 1 : élaboration	<p>Définir les modalités de prises de contact (appel téléphonique, publipostage courrier, mail, passage...) et de planification des rendez-vous</p> <p>Définir les documents / informations à diffuser auprès des nouveaux arrivants</p> <p>Gestion des stocks : impressions et commande de documents pour répondre à la demande</p> <p>Etablir un contrat avec Mediapost afin d'obtenir la liste des nouveaux arrivants sur le territoire</p>
Phase 2 : mise en place	Rencontre avec les nouveaux arrivants, diffusion de l'information et dotation en bacs si nécessaire
Phase 3 : suivi et mise à jour	<p>Suivi de la liste des nouveaux arrivants sur le territoire</p> <p>Gestion des stocks : documents (guide de la prévention, stop pub, guide du tri ,etc...) et matériel (bacs / sacs)</p>
Phase 4 : bilan et renouvellement	Voir phase 2

Moyens nécessaires

Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
<ul style="list-style-type: none"> * Impression de documents de communication * Véhicule de service adapté à la livraison * Bacs de collecte / sacs jaunes 	<ul style="list-style-type: none"> * Achat d'un véhicule * Financement d'1 ou 2 postes 	<ul style="list-style-type: none"> * Un agent de la collectivité qui assure le suivi du listing, la prise de rendez-vous et la rencontre avec les usagers (poste à créer) * accompagnement de la mission par un animateur 	<ul style="list-style-type: none"> * Communes

Limites, freins et points de vigilance

* Gestion des commandes et stocks de documents suffisants (estimation des nouveaux arrivants)	* Optimiser la logistique et la prise de rendez-vous en fonction des périodes d'arrivées (variables)		
---	--	--	--

Suivi et indicateurs

Indicateurs	Quantitatif	Qualitatif
	<ul style="list-style-type: none"> * Nombre de foyers informés * Fréquence des appels de nouveaux arrivants 	* Retour des usagers

Public ciblé	Habitants des immeubles et résidences collectives sur l'ensemble du territoire
Descriptif de l'action	<p>La réduction et le tri des déchets représentent des enjeux importants pour les résidents de l'habitat collectif, en terme d'espace disponible pour leur gestion, aussi bien dans les logements que dans les locaux dédiés à la gestion des poubelles .</p> <p>Récemment, de nouveaux équipements (colonnes enterrées) ont pu être installés sur le territoire, dans les secteurs les plus concentrés en habitat vertical (quartier du Gumenen à Auray, et projet futur au Parco Pointer).</p> <p>Afin d'accompagner le public dans ce changement et leur transmettre les bonnes pratiques, une campagne d'information et de distribution de sacs de pré-collecte pourrait être menée.</p> <p>En parallèle, il est proposé de faire un état des lieux des zones de stockage des bacs avec les bailleurs pour optimiser la collecte. Conseil d'aménagement, signalétique et matériel seront alors proposés.</p> <p>Des partenariats avec les associations de quartier peuvent être envisagés afin de faciliter les échanges avec les habitants sur les thématiques de la réduction, comme l'organisation d'ateliers par exemple.</p> <p>Dans un premier temps cette action est ciblée vers les résidents de l'habitat vertical à l'année des quartiers du Gumenen et Parco Pointer à Auray. Plus tard celle-ci pourra être développée sur d'autres secteurs, notamment le littoral touristique (résidences secondaires).</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibiliser le public à la réduction des déchets (réemploi, réparation, don...). * Lutter contre le gaspillage alimentaire, * Améliorer la qualité du tri dans l'habitat collectif. * Fournir les outils adaptés à la collecte sélective en apport volontaire (cabas). <p>Cible à atteindre :</p> <ul style="list-style-type: none"> * 2 sites prioritaires : Gumenen et Parco Pointer à Auray * 70 % des résidents de l'habitat collectif rencontrés par site * Extension à d'autres sites du territoire
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> * Faire adhérer davantage d'habitants au tri des déchets, * Améliorer la propreté et l'attractivité des points de collecte. * Limitation des dépôts sauvages et des interventions de nettoyage du bailleur. * Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie du quartier.

Etapes de mise en œuvre

Phase 1 : élaboration	<p>Identifier les secteurs concernés</p> <p>Etablir une méthodologie (permanence et/ou PAP, discours, suivi et données PAP, modes de distribution, objectifs taux de rencontre, nombre de passages...)</p> <p>Voir besoin et commande du matériel (cabas, docs de com)</p>
Phase 2 : mise en place	<p>Mise en place de la communication auprès du public</p> <p>Saisie des données du site (nombre de foyer rencontrés)</p>
Phase 3 : suivi et mise à jour	<p>Suivi du nombre de personnes sensibilisées</p>
Phase 4 : bilan et renouvellement	<p>Extension à d'autres zones d'habitat verticale, notamment sur le littoral</p>

Moyens nécessaires

Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
<ul style="list-style-type: none"> * Véhicule de service * Sacs de pré-collecte * Documents de communication * Signalétique 	<ul style="list-style-type: none"> * Achat cabas de précollecte (600) : 780 € * Panneau signalétique pour local poubelle (50) : 300€ 	<ul style="list-style-type: none"> * 2 Animateurs du service DGVR * 2 Animateurs saisonniers pour accélérer la communication 	<ul style="list-style-type: none"> * ACTA (Association Culturelle Turque d'Auray) * Babel Cook (association locale implantée dans les quartiers d'Auray) * Cuisiniers solidaires * Cap des possibles * Bailleurs ; syndicats de copropriété ; propriétaires...

Limites, freins et points de vigilance

* Mobilisation des usagers	* Réticences liées à la crise sanitaire du covid19	Barrière de la langue dans certains cas	
----------------------------	--	---	--

Suivi et indicateurs

Indicateurs	Quantitatif	Qualitatif
	* Nombre de personnes informés	<ul style="list-style-type: none"> * Retour des habitants * Retour des gardiens et bailleurs

Axe 2 : Renforcer la communication autour de la prévention et du tri	3
Accompagner des organisateurs d'évènements dans la réduction des déchets via une charte "éco-événement"	

Public ciblé	* Organisateurs d'évènements (associations, écoles, collectivités, entreprises, etc...)
Descriptif de l'action	<p>Chaque année, de nombreuses manifestations ont lieu sur le territoire, mettant en valeur le patrimoine naturel et culturel de la région.</p> <p>Afin d'inciter les organisateurs d'évènements du territoire à minimiser l'impact environnemental de leurs actions, notamment via la réduction des déchets, il est proposé de responsabiliser les organisateurs par la signature d'une charte, condition nécessaire à la prise en charge de la collecte et du traitement des déchets de la manifestation par le service de la collectivité.</p> <p>La charte regroupe différentes actions classées par thématiques (déchets, transport, communication...) pouvant être mise en place par le signataire pour réduire son impact environnemental. Il lui est demandé de choisir parmi un nombre d'actions proposées et de s'engager à les mettre en place dans le cadre de la manifestation.</p> <p>un accompagnement de la collectivité dans la mise en place de ces actions peut être proposé pour certaines actions en lien avec la réduction des déchets.</p> <p>Cette charte pourrait également servir de base pour l'attribution des subventions de la collectivité aux organisateurs d'évènements.</p>
Objectifs	<p>* Responsabiliser les organisateurs d'évènements dans la réduction de la gestion de leurs déchets.</p> <p>* Soutenir les organisateurs qui s'engagent dans une démarche écoresponsable.</p> <p>* Réduction des déchets produits lors des évènements (festivals, fêtes locales, etc...).</p> <p>Cible à atteindre :</p> <p>* accompagner 3 évènements ayant lieu sur territoire</p>
Enjeux	* Créer une dynamique d'éco-événement sur le territoire

Etapes de mise en œuvre

Phase 1 : élaboration	<p>Définir le niveau d'engagement (nombre d'actions à mettre en place), modalité d'accès au service (seuil selon taille d'évènement, fourniture de bac, ...), le cadre de gestion de la charte (prise de contact, signature, contrôle de la mise en place des actions...)</p> <p>Définir le niveau d'accompagnement de la collectivité auprès des organisateurs (quels services proposés - tenue de stand durant l'évènement, prêt de portant de tri, gobelets réutilisables...)</p> <p>Rédaction de la charte</p>
Phase 2 : mise en place	<p>Présentation du dispositif et proposition d'engagement</p> <p>Signature de la charte et prêt du matériel si nécessaire (ex: portant de tri, gobelets réutilisables...)</p>
Phase 3 : suivi et mise à jour	<p>Suivi des demandes et gestion des chartes</p> <p>Comptabilisation du nombre d'évènements engagés / visiteurs par évènements</p> <p>Entretien du matériel</p>
Phase 4 : bilan et renouvellement	Bilan de l'action 1 an après mise en place - renouvellement l'année suivante

Moyens nécessaires

Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
*collecteurs de tri * Gobelets réutilisables * Panneaux d'information sur les gestes prévention * Flyers et autres documents de communication	Matériel : 8 000 € Convention de partenariat avec une association	* gestion des demandes et des conventions * formation des équipes Suivi et gestion du matériel * contrôle des actions	Cap des possibles

Limites, freins et points de vigilance

Recenser / contacter les organisateurs			
--	--	--	--

Suivi et indicateurs

Indicateurs	Quantitatif	Qualitatif
	* Nombre d'évènements accompagnés * Nombre d'actions mises en place * estimation des déchets détournés selon les actions	* Retour des organisateurs et des visiteurs * Evolution du nombre de porteurs d'évènements souhaitant s'engager

Soutien à la création d'un repair café

Public ciblé	Particuliers
Descriptif de l'action	<p>Afin de prolonger la durée de vie de nos objets du quotidien, des initiatives d'ateliers participatifs ont émergées ces dernières années. Les repair cafés sont des lieux de transmission du savoir, où l'on apprend à réparer divers objets tout en créant du lien social.</p> <p>Ce type de structure favorise la réduction des déchets par le prolongement de la durée de vie des objets, et pourrait ainsi devenir un outil de développement de la politique de prévention des déchets.</p> <p>Des expériences en ce sens ont été menées sur le territoire notamment par l'association "La fabrique du Loch" à Auray, qui propose ponctuellement des ateliers "repair café".</p> <p>Un partenariat entre AQTA et l'association pourrait être le point de départ pour développer ces ateliers de réparation d'objets, en apportant par exemple un soutien humain (subvention d'un poste d'animateur) et logistique à la structure (aide à l'achat de matériel, lieu dédié, communication).</p> <p>Par la suite, il pourrait être intéressant de fédérer les autres acteurs locaux du réemploi et de la réparation autour d'ateliers sur des thématiques variées (réparation de vélos, couture, informatique, détournement artistique des objets...).</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibiliser à la réduction des déchets grâce à la réparation * Prolonger la durée de vie des objets et ainsi réduire la production de déchets ménagers * Limiter le réflexe de jeter un objet qui dysfonctionne et ancrer la réparation comme solution première dans les mentalités <p>Cible à atteindre : * réalisation d'ateliers autour du réemploi sur la base de 2 ateliers par mois - augmentation par la suite selon les possibilités</p>
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> * Diffuser un savoir faire et des techniques de réparation * Créer du lien social entre les habitants du territoire * Développer le lien entre la collectivité et le tissu associatif local à vocation Economie Circulaire

Etapas de mise en œuvre

Phase 1 : élaboration	<p>Définir le projet : création d'un lieu dédié, subvention d'un poste d'animateur, achat de matériel,...</p> <p>Recensement des acteurs du réemploi sur le territoire</p> <p>Présentation du projet aux acteurs locaux et proposition de partenariat pour réaliser les ateliers (La fabrique du Loch ; Cap ressourcerie ; autres associations ...)</p> <p>Définir le fonctionnement avec les partenaires (fréquence, lieu, coût, conditions d'accès, activités proposées, etc...)</p> <p>Planification des premiers ateliers proposés</p>
Phase 2 : mise en place	<p>Communication auprès du public</p> <p>Action de communication pour lancer l'action</p> <p>Planification et réalisation des ateliers</p>
Phase 3 : suivi et mise à jour	Voir nouveaux formats, nouvelles thématiques, nouveaux partenaires
Phase 4 : bilan et renouvellement	Poursuite des ateliers

Moyens nécessaires

Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
<ul style="list-style-type: none"> * Local dédié (ERP) * Outil et matériel d'animation / réparation 	<ul style="list-style-type: none"> * Subvention d'un poste d'animateur réemploi / réparation auprès de la structure partenaire 	<ul style="list-style-type: none"> * 1 Agent AQTA en charge de la coordination et la planification des ateliers avec les partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> * Fabrique du Loch (Auray) * Cap Ressourcerie (Crac'h) * Maison d'Erell (Carnac) * Association Défis (Auray) * La pause (Locoal-Mendon) * Autres acteurs du réemploi présents sur le territoire

Limites, freins et points de vigilance

* Adhésion des acteurs locaux à la démarche nécessaire			
--	--	--	--

Suivi et indicateurs

Indicateurs	Quantitatif	Qualitatif
	<ul style="list-style-type: none"> * Nombre d'ateliers réalisés * Nombre de participants aux ateliers * Nombre d'objets réparés par catégorie (vélos, DEEE, vêtements...) 	* Retour des participants

Création de zones de don au camping

Public ciblé	Gérants de campings et leur clientèle
Descriptif de l'action	Tous les ans, de nombreux vacanciers choisissent le territoire d'AQTA pour passer l'été. Les nombreux campings qui accueillent la population estivale doivent parfois gérer un flux de déchets encombrants conséquent (toiles de tentes, chaises longues, bouées de baignade, etc...). Parmi ces déchets, il n'est pas rare de trouver des objets encore en bon état mais dont les propriétaires souhaitent se débarrasser à la fin de leur séjour. Afin de prolonger la durée de vie de ces objets, il est proposé de mettre en place au sein des campings, une zone de don en libre accès. Ainsi, on détourne une part des déchets encombrants initialement destinés à la déchèterie. Des démarches similaires ont été initiées dans plusieurs campings de la côte vendéenne, sous forme de cabine de plage réaménagées.
Objectifs	* Réduction des déchets non valorisables déposés en déchèterie * Sensibilisation au réemploi et à la réutilisation Cible à atteindre : * création et distribution de 5 cabines pour l'année 1 - distributions supplémentaires selon les demandes et capacités les années suivantes
Enjeux	* Faciliter la gestion des encombrants pour les gérants de camping Image positive pour le camping et la collectivité * Développement de l'axe Eco tourisme du TER

Etapas de mise en œuvre

Phase 1 : élaboration	Définir la mise en place de l'opération (livraison, prise des commandes, communication).... Définir le partenaire pour la fabrication (chantiers d'insertion : 5 cabines pour été 2021) Définir le format de la zone de don en accord avec le partenaire (format, temps de fabrication, dimensions...) Obtention du matériel et matières premières (récupération de palette, achats visserie, peinture...)
Phase 2 : mise en place	Fabrication des cabines pré-sélection des campings bénéficiaires Conception et réalisation de la signalétique (dépôts autorisés, consignes d'utilisation, etc...) présentation du projet aux campings sélectionnés et proposition de participation. Livraison/installation de la cabine et formation d'un référent au sein du camping
Phase 3 : suivi et mise à jour	Suivi mensuel du bon fonctionnement des cabines (comptage, pesée, caractérisation...). Mise en place d'un livret à disposition des utilisateurs 2 colonnes "j'ai donné, j'ai pris..." pour suivre la quantité d'échanges qui ont lieu. Bilan de l'opération
Phase 4 : bilan et renouvellement	<i>Renouvellement auprès de nouveaux campings (voir phase 1)</i>

Moyens nécessaires

Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
*Visserie, peinture, bâches, outillage * Palettes (récupération)	* Achat du matériel pour la réalisation des cabines	* Equipe des chantiers d'insertion * Animateur DGVR pour coordonner les commandes et assurer le suivi	* Chantiers d'insertion d'AQTA

Limites, freins et points de vigilance

* Limite du nombre de bénéficiaire (5)	Adhésion des usagers		
--	----------------------	--	--

Suivi et indicateurs

Indicateurs	Quantitatif	Qualitatif
	* Estimation des déchets détournés (caract., pesées, comptage)	* Retour des gérants de campings et utilisateurs

Soutien à la création d'une matériauthèque

Public ciblé	Particuliers et professionnels du territoire
Descriptif de l'action	<p>Sur le modèle de la ressourcerie, la matériauthèque propose un service de récupération de matériaux de construction et de bricolage non utilisés, issues d'activités professionnelles ou non.</p> <p>Ces matériaux sont alors proposés à la vente à moindre coût, aux usagers et professionnels du territoire. Ces ressources trouvent alors une deuxième vie, plutôt que d'être stockées, voir éliminées.</p> <p>La création d'un tel lieu peut également s'avérer idéale pour sensibiliser le public au réemploi, via des ateliers autour de la réparation par exemple.</p> <p>Le territoire d'AQTA bénéficie d'un réseau d'acteurs dynamique autour de cette thématique, dont l'association Cap Ressourcerie. Cela représente donc une opportunité pour accompagner un porteur de projet au développement d'une matériauthèque.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> * Développer les solutions de réemploi des matériaux sur le territoire * Réduction du nombre de dépôts en déchèterie * Proposer aux usagers un service d'acquisition de matériaux à moindre coût <p>Cible à atteindre :</p> <ul style="list-style-type: none"> * 200 tonnes captés / revendues
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> * Image positive de la collectivité * Développer le réseau des acteurs du réemploi sur le territoire * Créer du lien entre professionnels, usagers et collectivité, dans un esprit d'économie circulaire

Etapas de mise en œuvre

Phase 1 : élaboration	<p>Définir un partenaire pour porter le projet</p> <p>Définir le projet : règlement, fonctionnement, matériaux acceptés, etc...)</p> <p>Définir les besoins (espace, personnel, outillage, transport, stockage...)</p> <p>Trouver un site adapter / définir les besoins, dimensionnement et matériaux acceptés</p> <p>Construction / installation</p>
Phase 2 : mise en place	<p>Inauguration / ouverture du site</p> <p>Réception et revente de matériaux</p>
Phase 3 : suivi et mise à jour	<p>Suivi des tonnages entrant et sortant par matériaux</p>
Phase 4 : bilan et renouvellement	<p>Voir phase 2 (hors inauguration)</p>

Moyens nécessaires

Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
<ul style="list-style-type: none"> * Site adapté * Matériel de manutention, outillage 	<ul style="list-style-type: none"> * Acquisition d'un terrain / construction de locaux 	<ul style="list-style-type: none"> * Service DGVR : accompagnement et suivi du projet * Equipe en charge du site 	<ul style="list-style-type: none"> * Cap Ressourcerie

Limites, freins et points de vigilance

Trouver un lieu / local adapté ou construction	Coordination des différents porteurs de projets	Budget important	
--	---	------------------	--

Suivi et indicateurs

Indicateurs	Quantitatif	Qualitatif
	<ul style="list-style-type: none"> * Fréquentation * Tonnages détournés 	<ul style="list-style-type: none"> * Retour des utilisateurs

Optimiser la collecte du textile sur le territoire en vue de réemploi

4

Public ciblé	Tout public		
Descriptif de l'action	<p>Le territoire bénéficie d'un maillage de bornes pour la collecte du textile suffisant. Cependant, on constate parfois des écarts importants au niveau des apports selon les points de collecte.</p> <p>Afin d'optimiser cet outil, il est nécessaire de faire un état des lieux des bornes (fonctionnement, propreté, signalétique, etc..) et de leur localisation. En fonction des résultats, un redéploiement de certaines bornes pourrait être envisagé, notamment en les dissociant des points d'apports volontaires d'autres flux (verre, papier). Le redéploiement doit être envisagé en accord avec les communes et l'organisme en charge de la collecte et du réemploi des textiles.</p> <p>Ce redéploiement pourrait également s'accompagner d'une communication auprès du grand public sur le thème du réemploi, et de la valorisation des textiles</p>		
Objectifs	* Augmenter le taux de collecte du textile sur le territoire en vue du réemploi.		
Enjeux	* Eviter le dépôt sauvage et les erreurs de tri près des points d'apports volontaires qui ne permettent pas la réutilisation ou le recyclage.		
Etapas de mise en œuvre			
Phase 1 : élaboration	<p>Etat des lieux des bornes et mise à jour de la cartographie</p> <p>Définir les critères de déplacement des bornes (proche PAV, etc...)</p> <p>Analyse des points à modifier</p>		
Phase 2 : mise en place	<p>Revoir le maillage en concertation avec les communes et Retritex/le relais</p> <p>Développer la communication sur le réemploi et la revalorisation du textile (ex : flocage bennes de collecte)</p> <p>Mise en place d'une opération de communication spéciale avec point presse</p>		
Phase 3 : suivi et mise à jour	Suivi des tonnages collectés et de l'état des bornes / signalétique		
Phase 4 : bilan et renouvellement			
Moyens nécessaires			
Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
* Tablette tactile / autre outil numérique de saisie de données	* Communication * Achat de matériel pour relever terrain (tablette)	* 1 agent pour faire le tour des bornes	* Eco TLC * Retritex * Le Relais * Communes
Limites, freins et points de vigilance			
* Accord des communes	Capacité de collecte / vidage régulier		
Suivi et indicateurs			
Indicateurs	Quantitatif	Qualitatif	
	* Evolution des tonnages collectés, comparaison avec année 0	* Evolution des tonnages collectés	

Axe 4 : Développer des outils pour réduire la production de déchets verts

1

Distribution du guide "Mon jardin zéro déchet"

Public ciblé	Habitants du territoire avec jardin, nouveaux propriétaires
Descriptif de l'action	<p>L'entretien des jardins des particuliers génère chaque année des quantités importantes de déchets verts, qui sont ensuite apportés en déchèterie.</p> <p>Afin de réduire ces apports, une réflexion doit être menée en amont, et notamment lors de l'installation dans un nouveau foyer. En effet, le choix des espèces végétales est déterminant dans la gestion des espaces verts. En préférant les espèces à croissance lente et non prolifique, on limite les travaux de taille et donc les déchets à évacuer.</p> <p>Afin de guider les usagers dans leur choix, il semble pertinent de diffuser un document recensant les espèces à privilégier, ainsi que d'autres conseils pour entretenir son jardin en limitant ses déchets verts.</p> <p>Celui-ci peut notamment être distribué de façon systématique lors de l'attribution d'un permis de construire.</p> <p>L'ADEME ayant conçu un document libre de droits sur cette thématique, il s'agit ici de le diffuser via les canaux de la collectivité. Par la suite, un document complémentaire et propre à la collectivité, permettrait de présenter des données et services spécifiques sur le territoire (broyage de déchets verts, distribution de composteurs,...).</p>
Objectifs	<p>* Prévenir la production de déchets en guidant les propriétaires de jardin dans leur choix de végétaux et les techniques d'entretien du jardin</p> <p><u>Cibles à atteindre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Distribution de 10 000 guides ADEME - Distribution de 10 000 guides AQTA
Enjeux	<p>* Changement des habitudes et des pratiques vis-à-vis des déchets verts</p> <p>* Réduction à la source des apports en déchèterie</p>

Etapes de mise en œuvre

Phase 1 : élaboration	<p>* Evaluation des besoins et commande du document "Mon jardin zéro déchet" auprès de l'ADEME</p> <p>* Recenser les lieux et acteurs concernés par la thématique pour constituer un réseau de distribution (service IDS, maison du logement, communes, etc...)</p> <p>Création d'un guide complémentaire sur la gestion des déchets (données chiffrées sur AQTA, services proposés pour réduire ses déchets verts)</p>
Phase 2 : mise en place	<p>Distribution du guide ADEME "Mon jardin zéro déchet"</p> <p>Distribution du guide AQTA sur la gestion des déchets verts (format papier et numérique via site internet)</p>
Phase 3 : suivi et mise à jour	Gestion des stocks et des demandes
Phase 4 : bilan et renouvellement	

Moyens nécessaires

Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
* Création du document complémentaire (en interne ou via prestation externe)	<p>* Création du document AQTA : 3000 € (si prestation externe)</p> <p>* Coût d'impression : 3000 € pour 10 000 exemplaires du document AQTA</p>	<p>* Animateurs DGVR : Gestion des commandes et fourniture des points de distribution</p> <p>* Création du document en collaboration avec le service communication</p>	* Communes et autres collectivités

Limites, freins et points de vigilance

La création du document complémentaire est conditionnée par l'avancement des autres actions de réduction des déchets verts (broyage...)			
---	--	--	--

Suivi et indicateurs

Indicateurs	Quantitatif	Qualitatif
	* Nombre de livrets distribués	* Retour des usagers

Mise en place d'un service de broyage de végétaux à domicile

Public ciblé	Habitants du territoire, propriétaires de jardins, communes, producteurs de déchets verts (hors professionnels)
Descriptif de l'action	<p>Les tonnages de déchets verts (tonnages) collectés en déchèteries sont conséquents et demandent parfois aux usagers de faire plusieurs allers retours jusqu'à la déchèterie.</p> <p>Ainsi, en proposant un broyage de proximité aux usagers, il est possible de limiter les apports en déchèterie, notamment des déchets issus de l'entretien des haies et d'élagages (branchage).</p> <p>Un service de broyage de végétaux à domicile permettrait aux usagers de réutiliser leurs déchets verts dans leur jardin, en paillage ou en compostage.</p> <p>Ce type de service a déjà été mis en place sur d'autres territoires et présente des résultats satisfaisants.</p> <p>Ce service pourrait également être proposés aux services des communes du territoire.</p>
Objectifs	<p>* Sensibiliser à la réutilisation des déchets verts au jardin</p> <p>* Réduire les tonnages de déchets verts collectés en déchèteries</p> <p>Cible à atteindre :</p> <p>* 300m3 de déchets verts détournés pour l'année 1 de l'action, puis augmentation jusqu'à 700m3 ou plus les années suivantes</p>
Enjeux	<p>* Limiter la surfréquentation en déchèterie</p> <p>* Proposer un service de proximité aux communes du territoire et à leurs usagers</p>

Etapes de mise en œuvre

Phase 1 : élaboration	<p>Etudier les modalités d'intervention (coût, durée, nombre d'interventions, quantités, modalités d'inscription...)</p> <p>Recenser les besoins des communes, les moyens disponibles pour réaliser la prestation.</p> <p>Définir un partenariat avec un acteur local ou interne pour la prestation de broyage</p> <p>Acquisition d'un broyeur si gestion en direct / mise à disposition d'une entreprise d'insertion</p> <p>Phase de test auprès d'usagers du territoire</p>
Phase 2 : mise en place	<p>Communication auprès du public sur la mise en place du service</p> <p>Mise en place de l'opération de broyage</p>
Phase 3 : suivi et mise à jour	<p>Suivi des demandes , entretien et renouvellement du matériel, ajustement des créneaux disponibles</p>
Phase 4 : bilan et renouvellement	<p>Voir phase 2</p>

Moyens nécessaires

Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
<p>* Matériel de broyage : Broyeur, souffleur, EPI, outils manuels, etc...</p> <p>* Véhicule adapté</p>	<p>* Achat d'un broyeur (entre 15 000€ et 20 000 €)</p> <p>* Entretien du broyeur</p> <p>* Contrat si prestation externe</p>	<p>* Création d'un service/chantier dédié ou prestation ou conventions avec les communes</p>	<p>* Chantiers nature</p>

Limites, freins et points de vigilance

* Saisonnalité et demandes simultanées	* Espace suffisant et adapté		
--	------------------------------	--	--

Suivi et indicateurs

Indicateurs	Quantitatif	Qualitatif
	<p>* Estimation des tonnages broyés</p> <p>* Nombre d'opérations réalisées</p>	<p>* Retour des usagers</p> <p>* Retour des communes</p>

Réduction des déchets produits dans les locaux et lors des réunions d'AQTA

1

Public ciblé	Agents et élus d'Auray Quiberon Terre Atlantique		
Descriptif de l'action	<p>Afin d'ancrer la collectivité dans une démarche éco-exemplaire, il est proposé de mettre en place des pratiques alternatives à celles génératrices de déchets.</p> <p>L'action consiste dans un premier temps à réaliser un état des lieux des déchets produits au quotidien, où lors des temps forts (réunions, conseils communautaires...).</p> <p>Une fois les leviers d'action identifiés, il serait alors proposé de développer des actions adaptées.</p> <p>Quelques exemples d'actions qui pourraient ainsi être développées :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Remplacer les bouteilles en plastique par des carafes en verre. * Remplacer les essuie-tout jetables par des serviettes en tissu lavables * Remplacer les plateaux repas par un service de livraison/récupération de repas (avec un traiteur du territoire par exemple) * Limiter l'utilisation d'objets jetables... 		
Objectifs	* Appliquer les gestes de réduction des déchets que l'on souhaite faire adopter aux usagers.		
Enjeux	* Image positive et responsable de la collectivité		
Etapes de mise en œuvre			
Phase 1 : élaboration	Etat des lieux de la production de déchets Identifier les leviers et actions de réduction adaptées Communication auprès des agents et élus		
Phase 2 : mise en place	Mise en place des actions retenues		
Phase 3 : suivi et mise à jour	Suivi des actions et des indicateurs (quantités détournées...)		
Phase 4 : bilan et renouvellement	Bilan des actions mises en place et développement de nouvelles actions		
Avancement	A mettre en place		
Moyens nécessaires			
Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
*Matériel (selon le type d'action retenu) - ex : mise en place de fontaines à eau, création de carafes "AQTA"...	* Selon action (matériel, documents de communication, prestation...)	* 1 agent AQTA pour la coordination et la mise en place des actions	
Limites, freins et points de vigilance			
Adhésion de l'ensemble des agents/élus à de nouvelles pratiques	Contraintes techniques / sanitaires liées à certains métiers		
Suivi et indicateurs			
Indicateurs	Quantitatif	Qualitatif	
	* Nombre d'actions développées * Quantités détournées	* Retour des élus et des agents	

Formation de l'ensemble des agents et des élus de la collectivité aux gestes du tri et de la prévention des déchets

2

Public ciblé	Agents et élus de la collectivité
Descriptif de l'action	<p>Dans une démarche éco-exemplaire, il est proposé de sensibiliser l'ensemble des agents et des élus de la Communauté de Communes au tri et à la réduction des déchets.</p> <p>Afin d'atteindre cet objectif, différentes actions peuvent être déclinées :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Organisation par services de réunions d'information pour les agents d'AQTA * Organisation de réunions d'information à destination des élus communautaires * Organisation de visites du centre de tri: Visites pour les agents AQTA Visites pour les élus communautaires <p>La question des déchets étant transversale, il est nécessaire d'implanter une culture de la réduction des déchets à l'ensemble des services d'AQTA.</p>
Objectifs	<p>* Former l'ensemble des acteurs de la collectivité au tri et à la réduction des déchets.</p> <p>Cible à atteindre :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Proposer des réunions d'information aux élus et aux agents chaque année * Proposer des visites du centre de tri aux élus et aux agents chaque année
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> * Image positive de la collectivité * Ancrer la culture de la réduction des déchets auprès de l'ensemble des services

Etapes de mise en œuvre

Phase 1 : élaboration	<p>Prise de contact avec les services d'AQTA / élus communautaires</p> <p>Organisation de visites / temps d'informations avec les agents AQTA / élus communautaires</p>
Phase 2 : mise en place	<p>Réalisation des réunions d'information à destination des agents / élus communautaires</p> <p>Visite du centre de tri avec les agents AQTA / élus communautaires</p>
Phase 3 : suivi et mise à jour	<p>Suivi du nombre de participants / visites et réunions organisées</p>
Phase 4 : bilan et renouvellement	<p>Proposition d'animations / visites supplémentaires (voir phase 1)</p>

Moyens nécessaires

Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
<ul style="list-style-type: none"> * Mise à disposition d'une salle de réunion * Transport vers le centre de tri 	<ul style="list-style-type: none"> * Location d'un véhicule (car) pour le transport vers le centre de tri : 150 € à 200 € par trajet 	<ul style="list-style-type: none"> * 1 Agent AQTA pour l'organisation / mise en place des réunions et des visites 	<ul style="list-style-type: none"> * SYSEM

Limites, freins et points de vigilance

Disponibilité des agents et des élus			
--------------------------------------	--	--	--

Suivi et indicateurs

Indicateurs	Quantitatif	Qualitatif
	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'agents formés Nombre d'élus formés Nombre de formations organisées Nombre de visites organisées 	<ul style="list-style-type: none"> Retour des agents et des élus

Révision du mode de distribution des composteurs domestiques

Public ciblé	Ménages, usagers du territoire
Descriptif de l'action	<p>Actuellement, les composteurs individuels sont distribués aux ménages par le biais des communes. Bien que ce système présente l'avantage de la proximité pour les usagers, il est difficile d'avoir une vision sur l'utilisation que l'utilisateur prévoit de faire de l'outil, et son niveau de connaissance sur la pratique.</p> <p>Ainsi, il pourrait être envisagé d'organiser des temps d'information sur le compostage, sous forme de réunions publiques. ces réunions sont l'occasion de transmettre les bons gestes et les informations essentielles pour composter, et de s'assurer de la bonne volonté des usagers qui s'engagent à participer à la réunion d'information</p> <p>Les composteurs pourraient être distribués à l'issue de la réunion, après signature des conventions.</p>
Objectifs	<p>* Améliorer la pratique du compostage * Sensibilisation aux gestes de réduction des déchets organiques et des déchets verts * Assurer une bonne utilisation des composteurs distribués par la collectivité</p> <p>Cible à atteindre : année 1 : au moins une réunion par commune</p>
Enjeux	<p>* Réduction des OMr due à une bonne utilisation du composteur * Amélioration de la perception du compostage par les usagers * Visibilité de la collectivité, et lien avec l'utilisateur</p>

Etapas de mise en œuvre

Phase 1 : élaboration	<p>Définir les modalités de distributions (format de réunion, lieu, fréquence, prestation extérieure ou en régie...) Accord avec les communes sur la distribution des composteurs (planning, mise à disposition d'une salle, date et fréquence des réunions...)</p>
Phase 2 : mise en place	<p>Inscription des participants Gestion des stocks et préparation du lieu Réunion d'information distribution des composteurs (format "apéro compost")</p>
Phase 3 : suivi et mise à jour	<p>Suivi du nombre de réunion et de composteurs distribués</p>
Phase 4 : bilan et renouvellement	<p>Révision du calendrier de distribution, puis renouvellement de l'opération (phase 2)</p>

Moyens nécessaires

Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
<p>* Mise à disposition de locaux (communes) * Composteurs / bioseaux</p>	<p>* Collation pour accueil du public (thé / café / jus de fruit) lors de la réunion</p>	<p>* 1 animateur du service DGVR</p>	<p>* Communes * Associations locales</p>

Limites, freins et points de vigilance

Probable réduction du nombre de composteurs distribués par rapport au "libre service"			
---	--	--	--

Suivi et indicateurs

Indicateurs	Quantitatif	Qualitatif
	<p>* Nombre d'inscriptions * Nombre de composteurs distribués * Nombre de réunion organisées</p>	<p>* Retour des usagers</p>

Développement du compostage collectif

Public ciblé	Résidents de logements collectifs, ou disposant de petits jardin, proximité d'espaces verts ou jardins partagés
Descriptif de l'action	<p>Le compostage individuel rencontre un certain succès comme en témoignent les presque 700 composteurs distribués chaque année. Cependant, un certains nombre d'usager du territoire ne disposant pas d'un jardin privatif, sont en demande de solution de compostage de proximité . Actuellement quelques initiatives citoyennes ont permis l'installation de composteurs collectifs de façon spontanée et sporadique.</p> <p>Aussi, il semble pertinent que la collectivité puisse élargir son offre au delà du compostage individuel en développant des sites de compostage collectif.</p> <p>En partenariat avec une association du territoire, il pourrait ainsi être envisager de mettre en place et faire vivre un réseau de sites de compostage collectif. Cette action permet de répondre à une véritable demande de la part des habitants, et de proposer une solution de réduction des déchets organiques.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> * Créer un réseau de site de compostage collectifs * Proposer une solution de compostage des déchets organiques à un maximum d'usagers <p>Cible à atteindre : au moins 2 sites installés pour l'année 1</p>
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> * développer les partenariat avec les acteurs du territoire * Réduction des tonnages de OMr à collecter / traiter * Mise à disposition de compost aux usagers / services techniques municipaux

Etapas de mise en œuvre

Phase 1 : élaboration	<p>Etablir les modalités de mise en place (en interne, partenariat avec une asso., mode de gestion / fonctionnement...)</p> <p>Etablir un partenariat avec un acteur local pour le suivi des sites : (Zero Waste Pays d'Auray ; cap des possibles...)</p> <p>Identifier et sélectionner les secteurs adaptés pour la mise en place de composteurs / liens avec les bailleurs sociaux / propriétaires / syndicats de copropriété</p> <p>Trouver une source matière sèche</p>
Phase 2 : mise en place	<p>Communication auprès des habitants sur le projet</p> <p>Rencontrer et former un référent de site</p> <p>Installation du matériel sur site et inauguration (inviter les habitant, remise des bioeaux)</p>
Phase 3 : suivi et mise à jour	Suivi des sites et soutien technique aux référents de site
Phase 4 : bilan et renouvellement	<p>Prospection de nouveaux sites de compostage</p> <p>Installation de nouveaux sites (voir phase 2)</p>

Moyens nécessaires

Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
<ul style="list-style-type: none"> * Matériel : composteurs collectif, bioeaux, brasse compost * Communication : guide spécial compostage collectif 	<ul style="list-style-type: none"> * Achat du matériel : exemple : 3 composteurs 1000 L par site * Conventionnement / partenariat avec acteur local * Autres frais (boisson pour inauguration de site, etc...) : 150 € * Création et impression d'un guide sur compostage collectif : 5000 € 	<ul style="list-style-type: none"> * Sélection du site et communication auprès des habitants * Installation du site * Entretien et suivi 	<ul style="list-style-type: none"> * Zero Waste Pays Auray * Cap des possibles * Communes * Association CoCiCo

Limites, freins et points de vigilance

* Sites déjà installés sur les zones prioritaires	* Tisser un partenariat avec les acteurs locaux déjà investit dans la démarche	* Mauvaise image du compostage (odeur, rats, etc..)	Garder la motivation sur le long terme (faire vivre les sites)
---	--	---	--

Suivi et indicateurs

Indicateurs	Quantitatif	Qualitatif
	<ul style="list-style-type: none"> * Nombre de sites installés * Nombre d'habitants pratiquant le compostage * Evaluation des tonnages de déchets organiques compostés 	<ul style="list-style-type: none"> * Retour des usagers * Qualité du compost * Maintien de l'activité dans le temps

Axe 6 : Sensibiliser à la réduction des déchets organiques et soutenir des actions dans ce sens

3

Accompagnement des restaurants scolaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la réduction des déchets

Public ciblé	Personnel et public de la restauration scolaire
Descriptif de l'action	<p>Les restaurants scolaires font parfois le constat qu'une part non négligeable d'aliments ne sont pas consommés par les convives et finissent à la poubelle. Cela représente un coût pour l'établissement (perte de denrées achetées / facturation des déchets en fonction du volume - redevance spéciale). Il est donc proposé de lutter contre le gaspillage par différents moyens, notamment la sensibilisation des convives, l'évaluation du gaspillage par un diagnostic, et la proposition de solutions techniques adaptées.</p> <p>A noter qu'il n'est pas question de sensibiliser le personnel de cuisine à la question du gaspillage alimentaire, cette thématique ayant été largement couverte lors des formations dispensées dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, mené par le Pays d'Auray.</p>
Objectifs	<p>* Sensibiliser les convives de la restauration collective au gaspillage alimentaire * Proposer des solutions techniques pour réduire le gaspillage alimentaire Cible à atteindre : au moins 1 établissement accompagné pour l'année 1 de l'action</p>
Enjeux	* Baisse des OMr

Etapes de mise en œuvre

Phase 1 : élaboration	<p>Définir les modalités de l'action (en régie ou prestation) Etablir une méthodologie d'accompagnement (ex: modules action camping) Création / acquisition du matériel et outils nécessaire Etablir un partenariat avec des acteurs spécialisés Test : 1 établissement pilote</p>
Phase 2 : mise en place	<p>Réalisation d'un diagnostic Proposition d'action et mise en place</p>
Phase 3 : suivi et mise à jour	<p>Suivi des pesées et affichage des résultats Bilan de l'action global sur l'ensemble des établissements rencontrés Mise à jour de l'action</p>
Phase 4 : bilan et renouvellement	Voir phase 2

Moyens nécessaires

Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
Matériel de diagnostic (pesées...)	<p>* Sensibilisation en classe des élèves avec l'association "Les cuisiniers solidaires" : 350€/ séance</p> <p>Accompagnement des cantines : * Prestation par l'association "Aux goûts du jour" : 2070€ par établissement OU * Formation des agents AQTA : 2420 € (TTC - association "Aux goûts du jour") Accompagnement animateur post-formation : 1990 € * Matériel de pesé, affichage, sensibilisation : 500 €</p>	<p>* 2 animateurs AQTA * Animateurs partenaires (cuisiniers solidaires)</p>	<p>* Aux goûts du jour * Les cuisiniers solidaires</p>

Limites, freins et points de vigilance

* Motivation des établissements	* Contraintes techniques (espace disponible, organisation des locaux, personnel suffisant...)		
---------------------------------	---	--	--

Suivi et indicateurs

Indicateurs	Quantitatif	Qualitatif
	<p>* Nombre de convives sensibilisés / agents formés * Nombre d'établissement accompagnés * tonnages détourné</p>	* Retour des convives et du personnel

Collecte des bio-déchets par déplacement doux

Public ciblé	Communes insulaires (Houat et Hoëdic)
Descriptif de l'action	<p>Afin d'expérimenter la collecte des bio déchets, il est proposé la mise en place d'une collecte en déplacement doux sur les communes insulaires de Houat et Hoëdic.</p> <p>Les intérêts de cette action sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Système de collecte mieux adapté à la configuration des lieux et de la voirie. * Permet de limiter les émissions de gaz à effet de serre. * Outil de communication pour créer un élan vers la collecte des bio déchets (image positive). * Différentes solutions peuvent être expérimentées comme la collecte hippomobile ou à vélo triporteur <p>Le test est donc double, car au delà de la collecte des bio déchets, c'est également l'occasion de voir si la collecte en déplacement doux peut s'avérer pertinente pour d'autres secteurs du territoire, ou d'autres type de collectes (fin de marchés par exemple).</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> * Tester le tri et la collecte des bio déchets * Proposer une solution alternative au camion-benne, sur une zone où l'accès aux véhicules motorisés est limité * Créer un climat d'adhésion autour de la collecte des bio déchets
Enjeux	* Image positive pour la collectivité

Etapas de mise en œuvre

Phase 1 : élaboration	<p>Etudier la faisabilité technique et administrative</p> <p>Définir les modalités de mise en œuvre (en régie, prestation...)</p> <p>Acquisition des moyens humains, matériels et animaux</p> <p>Communication auprès des usagers</p> <p>Equiper des foyers en outils de précollecte et collecte</p>
Phase 2 : mise en place	Expérimentation sur les îles de Houat et Hoëdic
Phase 3 : suivi et mise à jour	Retour des agents de collecte, bilan de l'expérimentation
Phase 4 : bilan et renouvellement	Identification et développement dans d'autres secteurs adaptés du territoire (exemple : collecte des déchets des marchés)

Moyens nécessaires

Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
Matériel et moyen de transport de collecte * Harnais d'attelage, chevaux, vélos...	* Prestation : contrat avec éleveur / prestataire * Achat de matériel / moyen de transport pour la collecte	* Agents de collecte formés	Réseau "Faire à cheval"

Limites, freins et points de vigilance

Circuit et environnement adapté	Logistique sur place et soin animal	Entretien du matériel	
---------------------------------	-------------------------------------	-----------------------	--

Suivi et indicateurs

Indicateurs	Quantitatif	Qualitatif
	* Quantité de bio déchets collectés	* Retour des usagers

Axe 6 : Sensibiliser à la réduction des déchets organiques et soutenir des actions dans ce sens

5

Installation de solutions de compostage dans les restaurants scolaires

Public ciblé	Cantines scolaires		
Descriptif de l'action	<p>Les restaurants scolaires font parti des gros producteurs de bio déchets (production supérieure à 10 t /an) et sont donc soumis au tri à la source (loi grenelle 2).</p> <p>Dans ce contexte réglementaire, et conscients des quantités importantes de déchets organiques qui sont dirigés vers les ordures ménagères, beaucoup de ces établissements cherchent des solutions pour réduire leur production.</p> <p>Cette action, complémentaire de l'action 5 de l'axe 6, propose d'accompagner les cantines scolaire vers le compostage de leurs déchets organiques sur site.</p> <p>Il est donc proposé un accompagnement de la structure par un acteur spécialisé (ex : association spécialisée) afin d'établir un diagnostic, définir le type de compostage, évaluer les besoins, dimensionner, former et accompagner l'établissement dans la démarche.</p>		
Objectifs	<p>* Réduire la production d'OMr des restaurants scolaires</p> <p>Cible à atteindre : accompagnement d'un site pour l'année 1 de l'action, puis développement à d'autres établissements</p>		
Enjeux	<p>* Premier pas vers une démarche de réduction des déchets plus globale dans l'établissement</p> <p>* Ancrer le tri des bio déchets en dehors de la maison</p>		
Etapes de mise en œuvre			
Phase 1 : élaboration	Définir le cadre d'intervention de l'action (type d'établissement, nombre de bénéficiaires, budget prévu,...)		
	Recherche d'un partenaire pour la mise en place de solution de compostage et l'accompagnement des établissements		
Phase 2 : mise en place	Appel à participation / sélection des établissements (critères à définir)		
	Mise en place en place de l'accompagnement auprès des établissements sélectionnés		
Phase 3 : suivi et mise à jour	Suivi des données (pesées / évaluation des quantités détournées)		
Phase 4 : bilan et renouvellement	<i>Bilan de l'action et renouvellement auprès d'autres établissements (voir phase 2)</i>		
Avancement	à mettre en place		
Moyens nécessaires			
Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
* Matériel de pesée pour le suivi	* Contrat avec un prestataire pour mise en place et accompagnement.	1 agent AQTA : * Coordination entre prestataire et établissement scolaire accompagné * Participation au suivi et à l'accompagnement	* Association CoCiCo * Association Teraho
Limites, freins et points de vigilance			
Espace / lieu adapté	Entretien de la dynamique auprès des équipes sur le long terme		
Suivi et indicateurs			
Indicateurs	Quantitatif	Qualitatif	
	* Quantité de bio déchets collectés	* Retour des usagers	

Etude sur la reconversion du site dans le cadre de la fermeture de l'usine d'incinération des ordures ménagères

1

Public ciblé	AQTA		
Descriptif de l'action	<p>En 2014, des analyses relatives à la transformation de l'incinérateur en unité de valorisation énergétique ont été menées. Au vu du contexte local (équipement actuel, loi littoral, coûts de modernisation etc...) et réglementaire (extension des consignes de tri, tri à la source des biodéchets, etc...) le maintien de l'unité de traitement actuel n'est plus pertinent.</p> <p>Dans la perspective de la fermeture de l'usine il est nécessaire de programmer la construction d'une station de transfert et d'étudier les opportunités de reconversion. En fonction des gisements produits sur le territoire, (notamment des bio-déchets) et du contexte local (unités de traitement en service sur les territoires voisins) différents scénarios se profilent.</p> <p>Cette étude a donc pour objectif de définir quelle solution sera la plus adaptée pour la requalification du site (conditionnement pour CSR, compostage industriel, tri du tout-venant, valorisation des déchets verts, concassage de gravats, etc...).</p>		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> * Définir l'avenir du site de Plouharnel * Amorcer une dynamique de réduction des déchets en lançant un message fort par le biais de la fermeture de l'incinérateur 		
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> * Faciliter la reconversion du site, et disposer d'un outil efficace pour la gestion/le traitement des déchets ménagers et assimilés * Forte valeur symbolique qui induit une prise de conscience de l'enjeux de la réduction auprès des habitants du territoire 		
Etapes de mise en œuvre			
Phase 1	Choix d'un bureau d'étude /cabinet spécialisé pour mener l'étude sur le territoire		
Phase 2	Réalisation de l'étude de requalification et choix d'un scénario pour l'avenir du site		
Phase 3	Restructuration du site et travaux		
Phase 4	Mise en service de la nouvelle installation		
Moyens nécessaires			
Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
* Travaux de requalification du site	<ul style="list-style-type: none"> * Coût de l'étude (à évaluer) * Coût des travaux de reconversion 	* Réalisation de l'étude : bureau d'étude spécialisé	<ul style="list-style-type: none"> * ADEME * Région Bretagne
Limites, freins et points de vigilance			
<ul style="list-style-type: none"> * Espace limité au site * Contraintes de la loi "littoral" 	* Limite budgétaire		

Engager des études sur le caractère incitatif de la fiscalité (particuliers et professionnels)

2

Public ciblé	AQTA, usagers du service (particuliers et professionnels)		
Descriptif de l'action	<p>La tarification incitative est un des leviers majeurs des politiques de prévention des déchets, permettant de responsabiliser les producteurs. Afin d'évaluer quelles sont les modalités de mise en œuvre d'une fiscalité incitative adaptée au territoire, il semble essentiel de réaliser une étude préalable.</p> <p>Ainsi Auray Quiberon Terre Atlantique s'engage à initier une étude en ce sens durant la période de mise en application du PLPDMA.</p>		
Objectifs	* Définir les différentes possibilités pour la collectivité dans la mise en œuvre d'une tarification incitative sur le territoire		
Enjeux	* A terme, le déploiement d'une fiscalité impactant sur la production des DMA		
Etapes de mise en œuvre			
Phase 1	Choix d'un bureau d'étude /cabinet spécialisé pour mener l'étude sur le territoire		
Phase 2	Réalisation de l'étude sur la tarification sur les différents scénarios possibles		
Phase 3	Analyse des résultats et arbitrage politique sur un projet d'une fiscalité incitative		
Phase 4			
Moyens nécessaires			
Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
	<ul style="list-style-type: none"> * Coût de l'étude (à évaluer) * Puçage des bacs / refonte du parc de bacs 	<ul style="list-style-type: none"> * Réalisation de l'étude : bureau d'étude spécialisé * services d'AQTA * Trésor public 	<ul style="list-style-type: none"> * ADEME * Région Bretagne * Communes * Entreprises * Trésor public et services de l'Etat
Limites, freins et points de vigilance			
Suivi et indicateurs			
Indicateurs	Quantitatif	Qualitatif	
	<ul style="list-style-type: none"> * Tonnages collectés * Nombre d'usagers couverts par un dispositif incitatif 		

Mise en place d'un contrôle d'accès en déchèterie

Public ciblé	Professionnels et particuliers
Descriptif de l'action	<p>Tous les ans, les apports en déchèterie sont en constante augmentation. Afin de limiter les dépôts en déchèterie, il est proposé de mettre en place un contrôle d'accès. Limiter le nombre de passages annuels aux usagers permet aux usagers de s'interroger sur la nécessité de leur dépôt et l'optimisation de leurs trajets.</p> <p>C'est également une action qui permet d'orienter les usager vers les alternatives de réemploi existantes (ressourcerie, matériauuthèque, réparation, don, etc...).</p> <p>Après étude et test du dispositif, celui-ci pourraient être élargie à l'ensemble des sites, si les résultats s'avèrent concluants.</p>
Objectifs	* Réduire les tonnages collectés en déchèterie.
Enjeux	* Limiter le trafic et la saturation en véhicules des déchèteries

Etapas de mise en œuvre

Phase 1	Etude de faisabilité et définition du projet
Phase 2	Définition des modalités techniques et de fonctionnement
Phase 3	Analyse des résultats du test et ajustement nécessaires
Phase 4	déploiement sur l'ensemble des sites

Moyens nécessaires

Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
* Réaménagements et travaux * Badges et barrières	100 000€ à 200 000€	*Services d'AQTA * Prestataire gestionnaire des déchèteries * Cabinet de maîtrise d'oeuvre	Communes Usagers professionnels ADEME

Limites, freins et points de vigilance

--	--	--	--

Suivi et indicateurs

Indicateurs	Quantitatif	Qualitatif
	Nombre de visites en déchèterie	

Public ciblé	Particuliers et professionnels assimilés		
Descriptif de l'action	<p>Les bio déchets représentent environ 30% des ordures ménagères, soit un gisement potentiel de 60 à 80 kg/hab./an. Selon les retours d'expériences de collectivités ayant mis en place des dispositifs de collecte, environ la moitié de ce gisement est captable.</p> <p>Le contexte réglementaire va également dans ce sens, puisque la collecte à la source des bio déchets deviendra obligatoire à au 31 décembre 2023.</p> <p>En conséquence, il est envisagé la mise en place d'une collecte à la source de ces bio déchets partout où cela est possible et pertinent.</p> <p>En fonction des contraintes techniques, et de la répartition géographique du gisement des bio déchets sur le territoire, et de la pertinence des outils disponibles, différentes solutions pourront être développées sur le territoire (collecte en porte à porte, ou en point d'apport volontaire, installation de pavillons de compostage, forte incitation au compostage individuel, etc..).</p> <p>Ces bio déchets pourront ensuite être valorisés pour produire du compost par exemple, ou encore pour être utilisés dans le cadre de la méthanisation.</p> <p>Cette ation propose ainsi de réduire les tonnages d'ordures ménagères résiduelles à traiter en apportant une solution de valorisation de la fraction fermentescible contenue dans celles-ci. Elle sera également fortement conditionnée par les exutoires disponibles localement pour traiter ces bio déchets</p>		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> * Détourner la fraction fermentescible des ordures ménagères pour la valoriser. * Réduire la production d'ordures ménagères résiduelles dans le contexte de fermeture de l'UIOM et de l'augmentation des coûts de traitement. 		
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> * Impact sur les fréquences de collecte. * Production d'un compost pouvant être utilisé localement. 		
Etapas de mise en œuvre			
Phase 1	Etude sur les modalités de mise en œuvre (conteneurisation, secteurs de collecte, etc..)		
Phase 2	Phase test sur des communes identifiées		
Phase 3	Mise en place de solutions de tri à la source / collecte des bio déchets		
Moyens nécessaires			
Moyens techniques	Moyens financiers	Moyens humains	Partenaires potentiels
<ul style="list-style-type: none"> * Matériel : fourniture de bacs et véhicules de collecte adaptés. * Installation de solutions de compostage de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> * Parc de bac bio déchets et autres éléments matériels * Campagne de communication auprès des usagers concernés. * Suivi des sites et du traitement 	<ul style="list-style-type: none"> * Livraison et communication auprès des usagers. * Suivi du traitement * Coordination et suivi des sites 	<ul style="list-style-type: none"> ADEME Services AQTA Autres EPCI voisins Services techniques des communes Associations et acteurs locaux
Limites, freins et points de vigilance			
Suivi et indicateurs			
Indicateurs	Quantitatif	Qualitatif	
	<ul style="list-style-type: none"> * Suivi des tonnages de la collecte des bio déchets 	<ul style="list-style-type: none"> * Retour des usagers * Certification et revente du compost 	

Lexique

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AQTA : Auray Quiberon Terre Atlantique

BTP : Bâtiments et Travaux Publics

CCES : Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

COFIL : Comité de Pilotage

CS : Collecte sélective

CRC : Comité Régional de Conchyliculture

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEA : Déchets d'Équipement d'Ameublement

DEEE : Déchets d'Équipement Électrique et Électronique

DGF : Dotation Générale de Fonctionnement

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DND : Déchets Non Dangereux

DNDNI : Déchets Non Dangereux Non Inertes

DV : Déchets Verts

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

JRM : Journaux, Revues, Magazines

LTECV : Loi de Transition Écologique et Croissance Verte

MAL : Maison d'Animation et de Loisirs

OM : Ordures Ménagères

OMr : Ordures Ménagères résiduelles

PAP : Porte à Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PNPD : Plan National de Prévention des Déchet

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

REP : Responsabilité Élargie au Producteur

SAP : Semaine des Alternatives aux Pesticides

SERD : Semaine Européenne de Réduction des Déchets

SYSEM : Syndicat Mixte du Sud Est Morbihan

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TER : Territoire Économique en Ressources

UIOM : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères

Annexes

Annexe 1 : planning 2020 – 2026 des actions du PLPDMA

Annexe 2 : Tableau de suivi et indicateurs

Annexe 1 - Planning prévisionnel des actions		2020				2021											
		sept	oct	nov	déc	janv	fev	mars	avr	mai	juin	juill	août	sept	oct	nov	déc
Elaboration et Gouvernance	Rédaction et validation du PLPDMA	décembre 2019 - novembre 2020															
	Création d'une CCES	05 - 11 - 2020															
	Pilotage du PLPDMA	CCES annuelle															
Communication	Mise en place d'un dispositif d'information "Nouveaux arrivants"	Conduite des actions du PLPDMA sur 6 ans															
	Campagne de sensibilisation au tri et à la réduction auprès "habitat collectif"	contact et rencontre avec les bailleurs															
	Accompagnement des organisateurs d'évènement dans la gestion de leur déchets	campagne de communication auprès des habitants															
Réemploi	Création / soutien d'un repair café	Bilan de l'opération															
	Installation de zones de don au camping	Fabrication des cabines - Rencontre des campings															
	Soutien à la création d'une matériauthèque	Livraison des cabines - Suivi et accompagnement dans les campings															
	Optimisation des bornes textiles	Définition du projet en GT															
Déchets verts	Distribution du guide "Mon jardin zéro déchet"	Recherche des bornes															
	Proposer un service de broyage de déchets verts	Analyse des résultats et révision du maillage															
	Réduction des déchets au sein de la collectivité	Opération de com'															
Ecoexemplarité	Formation des agents et élus d'AQTA	Commande et distribution du guide ADEME "mon jardin zéro déchets"															
	Revision du mode distribution des composteurs individuels	constitution d'un GT et définition du service															
	Développement du compostage collectif	Création du service , acquisition du matériel, phase de test															
Biodéchets	accompagnement des restaurants scolaires vers la réduction du GA	Communication et mise à disposition du ser															
	expérimentation de la Collecte des biodéchets en déplacements doux	session 1 : élus session 2 : agents															
	Compostage dans la restauration scolaire	session 1 : élus session 2 : agents															
		Définir les modalités du service en accord avec les communes															
	Définition du service : établir la méthodologie ; contrats / partenariats																
	Mise en place d'un diagnostic / accompagnement test																
	Bilan																

Annexe 1 - Planning prévisionnel des actions		2022											
		janv	fev	mars	avr	mai	juin	juill	août	sept	oct	nov	déc
Elaboration et Gouvernance	Rédaction et validation du PLPDMA	décembre 2021 - novembre 2022											
	Création d'une CCES	05 - 11 - 2022											
	Pilotage du PLPDMA	CCES annuelle											
Communication	Mise en place d'un dispositif d'information "Nouveaux arrivants"	Définir le service ; acquisition des moyens matériels / humains											
	Campagne de sensibilisation au tri et à la réduction auprès "habitat collectif"	contact et rencontre avec les bailleurs											
	Accompagnement des organisateurs d'évènement dans la gestion de leur déchets	campagne de communication auprès des habitants											
Réemploi	Création / soutien d'un repair café	Bilan de l'opération											
	Installation de zones de don au camping	Fabrication des cabines - Rencontre des campings											
	Soutien à la création d'une matériauthèque	Livraison des cabines - Suivi et accompagnement dans les campings											
	Optimisation des bornes textiles	inauguration et ouverture du site ; communication et animation du site											
Déchets verts	Distribution du guide "Mon jardin zéro déchet"	Recherche des bornes											
	Proposer un service de broyage de déchets verts	Analyse des résultats et révision du maillage											
	Réduction des déchets au sein de la collectivité	Opération de com'											
Ecoexemplarité	Formation des agents et élus d'AQTA	Commande et distribution du guide ADEME "mon jardin zéro déchets"											
	Revision du mode distribution des composteurs individuels	constitution d'un GT et définition du service											
	Développement du compostage collectif	Création du service , acquisition du matériel, phase de test											
Biodéchets	accompagnement des restaurants scolaires vers la réduction du GA	Communication et mise à disposition du ser											
	expérimentation de la Collecte des biodéchets en déplacements doux	session 1 : élus session 2 : agents											
	Compostage dans la restauration scolaire	session 1 : élus session 2 : agents											
		Définir les modalités de mise en place ; établir contrats et partenariats ; acc											

Annexe 1 - Planning prévisionnel des actions		2023											
		janv	fev	mars	avr	mai	juin	juill	août	sept	oct	nov	déc
Elaboration et Gouvernance	Rédaction et validation du PLPDMA	décembre 2022 - novembre 2023											
	Création d'une CCES	05 - 11 - 2023											
	Pilotage du PLPDMA	CCES annuelle											
Communication	Mise en place d'un dispositif d'information "Nouveaux arrivants"	Définir le service ; acquisition des moyens matériels / humains											
	Campagne de sensibilisation au tri et à la réduction auprès "habitat collectif"	contact et rencontre avec les bailleurs											
	Accompagnement des organisateurs d'évènement dans la gestion de leur déchets	campagne de communication auprès des habitants											
Réemploi	Création / soutien d'un repair café	Bilan de l'opération											
	Installation de zones de don au camping	Fabrication des cabines - Rencontre des campings											
	Soutien à la création d'une matériauthèque	Livraison des cabines - Suivi et accompagnement dans les campings											
	Optimisation des bornes textiles	inauguration et ouverture du site ; communication et animation du site											
Déchets verts	Distribution du guide "Mon jardin zéro déchet"	Recherche des bornes											
	Proposer un service de broyage de déchets verts	Analyse des résultats et révision du maillage											
	Réduction des déchets au sein de la collectivité	Opération de com'											
Ecoexemplarité	Formation des agents et élus d'AQTA	Commande et distribution du guide ADEME et AQTA jardinage zéro déchet											
	Revision du mode distribution des composteurs individuels	constitution d'un GT et définition du service											
	Développement du compostage collectif	Création du service , acquisition du matériel, phase de test											
Biodéchets	accompagnement des restaurants scolaires vers la réduction du GA	Communication et mise à disposition du ser											
	expérimentation de la Collecte des biodéchets en déplacements doux	session 1 : élus session 2 : agents											
	Compostage dans la restauration scolaire	session 1 : élus session 2 : agents											
		Définir le service ; établir des partenariats											
	Installation, suivi des sites existants, prospection et installation de nouveaux sites												
	Test de la collecte des biodéchets : Houet / Houëdic												

Annexe 1 - Planning prévisionnel des actions		2024											
		janv	fev	mars	avr	mai	juin	juill	août	sept	oct	nov	déc
Elaboration et Gouvernance	Rédaction et validation du PLPDMA												
	Création d'une CCES												CCES annuelle
	Pilotage du PLPDMA												
Communication	Mise en place d'un dispositif d'information "Nouveaux arrivants"												
	Campagne de sensibilisation au tri et à la réduction auprès "habitat collectif"												
	Accompagnement des organisateurs d'évènement dans la gestion de leur déchets	Définir le service en GT ; rédaction de la charte ; acquisition des besoins matériels						Communication sur le dispositif		Réponse aux demandes, signature des chartes, accompagnement et suivi			
Réemploi	Création / soutien d'un repair café												Constitution d'un GT : définition du projet
	Installation de zones de don au camping	Fabrication des cabines - Rencontre des campings				Livraison des cabines - Suivi et accompagnement dans les campings				Bilan de l'opération		Préparation pour saison 2022	
	Soutien à la création d'une matériauthèque												
Déchets verts	Optimisation des bornes textiles												
	Distribution du guide "Mon jardin zéro déchet"												
	Proposer un service de broyage de déchets verts												
Ecoexemplarité	Réduction des déchets au sein de la collectivité												
	Formation des agents et élus d'AQTA					session 1 : élus	session 2 : agents						
Biodéchets	Revision du mode distribution des composteurs individuels												
	Développement du compostage collectif												
	accompagnement des restaurants scolaires vers la réduction du GA												
	expérimentation de la Collecte des biodéchets en déplacements doux												
	Compostage dans la restauration scolaire												

Annexe 1 - Planning prévisionnel des actions		2025											
		janv	fev	mars	avr	mai	juin	juill	août	sept	oct	nov	déc
Elaboration et Gouvernance	Rédaction et validation du PLPDMA												
	Création d'une CCES												CCES annuelle
	Pilotage du PLPDMA												
Communication	Mise en place d'un dispositif d'information "Nouveaux arrivants"												
	Campagne de sensibilisation au tri et à la réduction auprès "habitat collectif"												
	Accompagnement des organisateurs d'évènement dans la gestion de leur déchets												
Réemploi	Création / soutien d'un repair café												
	Installation de zones de don au camping												
	Soutien à la création d'une matériauthèque												
Déchets verts	Optimisation des bornes textiles												
	Distribution du guide "Mon jardin zéro déchet"												
	Proposer un service de broyage de déchets verts												
Ecoexemplarité	Réduction des déchets au sein de la collectivité												
	Formation des agents et élus d'AQTA					session 1 : élus	session 2 : agents						
Biodéchets	Revision du mode distribution des composteurs individuels												
	Développement du compostage collectif												
	accompagnement des restaurants scolaires vers la réduction du GA												
	expérimentation de la Collecte des biodéchets en déplacements doux												
	Compostage dans la restauration scolaire												

Annexe 1 - Planning prévisionnel des actions		2026											
		janv	fev	mars	avr	mai	juin	juill	août	sept	oct	nov	déc
Elaboration et Gouvernance	Rédaction et validation du PLPDMA												
	Création d'une CCES												CCES annuelle
	Pilotage du PLPDMA												
Communication	Mise en place d'un dispositif d'information "Nouveaux arrivants"												
	Campagne de sensibilisation au tri et à la réduction auprès "habitat collectif"												
	Accompagnement des organisateurs d'évènement dans la gestion de leur déchets												
Réemploi	Création / soutien d'un repair café	Inauguration et ouverture du site ; communication et animation du site											
	Installation de zones de don au camping												
	Soutien à la création d'une matériauthèque												
Déchets verts	Optimisation des bornes textiles												
	Distribution du guide "Mon jardin zéro déchet"												
	Proposer un service de broyage de déchets verts												
Ecoexemplarité	Réduction des déchets au sein de la collectivité												
	Formation des agents et élus d'AQTA					session 1 : élus	session 2 : agents						
Biodéchets	Revision du mode distribution des composteurs individuels												
	Développement du compostage collectif												
	accompagnement des restaurants scolaires vers la réduction du GA												
	expérimentation de la Collecte des biodéchets en déplacements doux												
	Compostage dans la restauration scolaire	Bilan		Installation de nouveaux sites									

Annexe 2 - indicateurs de suivi des actions

Axe	Action	Indicateurs quantitatifs			Indicateurs qualitatifs		
		Nombre d'actions mises en place			Respect du planning		
Axe 1 : élaboration et pilotage du PLPDMA	Rédaction et adoption du PLPDMA	voir planning des actions réalisées			voir planning des actions réalisées		
		Nombre de réunion de la CCEs					
	Constitution de la CCEs	Voir dates des réunions organisées					
		Suivi du programme					
	Pilotage du PLPDMA	Réunions techniques avec l'élu référent					
Axe 2 : Renforcer la communication autour du tri et de la prévention		Nombre de foyers informés	Nombre d'appels de nouveaux arrivants		Retour des usagers		
	Mise en place d'un dispositif d'information aux nouveaux arrivants	Comptabiliser mensuellement les rdv ; fichier de suivi	Comptabiliser les appels des nouveaux arrivants ; récupération des données auprès des assistantes du service		Questionnaire de satisfaction à l'issue du rdv		
		Nombre de foyers informés	Taux de rencontre		Retour des habitants	Retour des bailleurs et gardiens	
	Campagne de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets dans l'habitat collectif	Voir tableau de suivi du porte à porte	Voir tableau de suivi du porte à porte		Questionnaire de satisfaction à l'issue du rdv	Consultation des bailleurs et des gardiens concernés à la fin de l'opération (rencontre bilan)	
		Nombre d'évènements accompagnés	Quantité de déchets détournée des OMr		Qualité du tri	Retour des organisateurs d'évènements	
	Accompagnement des organisateurs d'évènements dans la gestion de leur déchets	Nombre de chartes signées	Estimation : volume des contenants collecte sélective X nombre de contenants mis à disposition		Caractérisation sur échantillon	Enquête de satisfaction lors du retour du matériel	
Axe 3 : Développer le réemploi et la réutilisation		Nombre d'animations	Nombre de participants	Nombre d'objets réparés	Retour des usagers		
	Soutien à la création d'un repair café	Voir planning des animations prévues	Suivi des inscriptions	Voir en fonction du nombre de participants	Oral (informel) à l'issue des animations		
		Nombre de cabines mises en service			Retour des gérants de campings et utilisateurs		
	Création de zones de don au camping	Suivi des commandes auprès des chantiers d'insertion			Bilan de fin de l'opération		
		Fréquentation du site	Tonnages détournés		Retour des usagers		
	Soutien à la création d'une matériauthèque	Bilan comptable de l'établissement	Pesées à la réception des matériaux		Enquête de satisfaction		
		Evolution des tonnages collectés			Qualité du gisement		
	Optimisation de la collecte du textile destiné au réemploi	Comparaison des chiffres de collecte avant et après le redéploiement			Retour des éco-organisme sur le taux de refus		

Annexe 2 - indicateurs de suivi des actions (suite)

Axe 4 : Développer des outils pour réduire la production de déchets verts		Nombre de livrets distribués			Retour des usagers		
	Distribution du guide "Mon jardin zéro déchet"	<i>Estimation (demandes, nombre de personnes rencontrées sur stand, etc...)</i>			<i>Retour oral (informel) lors des stands et animations</i>		
		Estimation des tonnages broyés	Nombre d'opération réalisées		Retour des usagers	Retours des services communaux	
	Mise en place d'un service de broyage de végétaux à domicile	<i>Suivi des interventions</i>	<i>Suivi des interventions</i>		<i>Questionnaire de satisfaction à l'issue du rdv</i>	<i>Questionnaire de satisfaction à l'issue du rdv</i>	
Axe 5 : Développer l'éco-exemplarité au sein de la collectivité		Evaluation des tonnages produits	Evaluation des tonnages détournés		Retour des agents / élus		
	Réduction des déchets au sein de la Communauté de communes	<i>Voir diagnostic initial</i>	<i>Suivi du détail par action</i>		<i>Enquête de satisfaction</i>		
		Nombre participants (élus / agents)	Nombre de session (visites / réunions)		Retour des élus / agents		
	Formation des agents et élus de la Communauté de communes au tri et à la réduction	<i>Suivi des inscriptions / participations</i>	<i>Nombre de session proposées</i>		<i>Enquête de satisfaction</i>		
Axe 6: Sensibiliser à la réduction des déchets organiques et soutenir des actions dans ce sens		Nombre d'inscriptions	Nombre de composteurs distribués	Nombre de réunion organisées	Retour des usagers		
	Révision du mode de distribution des composteurs domestiques	<i>Suivi des inscriptions aux réunions d'information</i>	<i>Suivi des distributions lors des réunions</i>	<i>Planning des réunions d'informations</i>	<i>Questionnaire de satisfaction à l'issue de la réunion</i>		
		Nombre de sites déployés	Estimation des tonnages détournés		Retour des usagers	Qualité du compost	popularité du dispositif
	Développement du compostage collectif	<i>Suivi des installations de sites</i>	<i>Nombre d'utilisateurs x moy. Déchets organiques compostables</i> <i>Comptage lors de dépôt (si accès aux composteurs encadré)</i>		<i>Enquête auprès des participants lors temps de dépôt</i>	<i>Contrôle visuel</i>	<i>Evolution du nombre d'utilisateurs</i>
		Nombre d'établissement accompagnés	Estimation des tonnages détournés	Nombre de convives sensibilisés / agents de restauration formés	Maintien du dispositif dans le temps	Retours des convives / agents de restauration	
	Accompagnement des restaurant scolaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la réduction des déchets	<i>Suivi des actions mises en place</i>	<i>Pesées hebdomadaires / établissement</i>	<i>Suivi des inscriptions aux formations et intervention en classe (bilan de sensibilisation)</i>	<i>Enquête téléphonique quelques mois après l'opération</i>	<i>Enquête téléphonique quelques mois après l'opération</i>	
		Evolution des tonnages collectés			Retour des usagers		
	Collecte des biodéchet en déplacement doux	<i>Comparaison volumes collectés</i> <i>Benne ordure ménagère / déplacement doux</i>			<i>Retour informel des usagers via la mairie</i>		
		Nombre de sites installés	Tonnages détournés		Retour des équipes de cuisine / élèves		
	Développer le compostage auprès des restaurants scolaires	<i>Suivi de l'action</i>	<i>Estimation / pesées des déchets compostés</i>		<i>Enquête auprès des agents de restauration et des élèves</i>		
Axe 7: Etudes et perspectives							
	Etude sur la reconversion du site dans le cadre de la fermeture de l'usine d'incinération des ordures ménagères						
		Tonnages collectés	Nombre d'usagers couverts par un dispositif incitatif		Retour des usagers		
	Engager des études sur le caractère incitatif de la fiscalité (particuliers et professionnels)	<i>Outils de suivi de collecte</i>	<i>Selon le type de facturation, lien et transmission de données par les services concernés</i>		<i>Enquête auprès des particuliers et professionnels concernés</i>		
		Nombre de visites en déchèterie			Retour des usagers		
	Mise en place d'un contrôle d'accès en déchèterie	<i>Outils de suivi de fréquentation des sites</i>			<i>Enquête auprès des particuliers et professionnels concernés</i>		
	Suivi des tonnages de la collecte des biodéchets			Retour des usagers			
Etude de la mise en place du tri à la source et de la collecte des biodéchets	<i>Outils de suivi de collecte</i>			<i>Enquête auprès des particuliers et professionnels concernés</i>			